UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Image de soi d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement : Enquête menée dans la prison centrale de Mpimba

Nshimirimana, Yvonne; Sous la direction de : Pr Herménégilde RWANTABAGU

2017
UB, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1240

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'EDUCATION

IMAGE DE SOI D'UNE MERE CELIBATAIRE CONDAMNEE POUR INFANTICIDE APRES L'ACCOUCHEMENT

Enquête menée dans la prison centrale de MPIMBA

Par

Yvonne NSHIMIRIMANA

Sous la direction de :

Pr Herménégilde RWANTABAGU

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du Grade de Licenciée en **Sciences de l'Education**

Bujumbura, Juin 2017

DEDICACE

A notre mère ;

A notre regretté père ;

A notre époux ;

A nos frères et sœurs ;

A toutes les mères célibataires condamnées pour infanticide ;

A toute personne satisfaite de ce pas franchi.

REMERCIEMENTS

Tout travail de recherche exige le concours de plusieurs personnes. Ainsi, nous serions ingrats si nous ne présentions pas nos remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Nous pensons avant tout, à tous ceux qui nous ont dispensé la formation tant morale que scientifique sans laquelle nous n'aurions pas pu réaliser ce travail. Ensuite, notre vive gratitude s'adresse particulièrement au professeur Herménégilde RWANTABAGU pour avoir accepté de diriger ce travail. Que tous nos formateurs, depuis ceux de l'école primaire jusqu'à ceux de l'Université du Burundi à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, trouvent ce travail comme le fruit de leurs efforts.

Nos remerciements s'adressent aussi à tous ceux qui ont mis à notre disposition les moyens matériels qu'ont exigés notre formation et notre travail, sans oublier toutes nos enquêtées qui ont accepté de participer favorablement à notre enquête et sans lesquelles ce travail n'aurait pas abouti, nous disons sincèrement merci.

A tous et à chacun, nous disons merci.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

Ed. : Edition

ESF : Expansion Scientifique Française

Et al. : Et ses collaborateurs

Etc. : Et Cætera

E.P.T : Education Pour Tous

FPSE : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education

PCM : Prison Centrale de Mpimba

pp. : de la page à la page....

PUF : Presses Universitaires de France

UB : Université du Burundi

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organazation (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)

RESUME

Nous sommes appelés à vivre dans une société qui, quelle qu'elle soit, a ses normes, ses valeurs, ses règles et lois auxquelles chaque membre doit se conformer pour le respect de l'ordre social. Personne n'ignore que toute société essaie de transmettre les valeurs morales et culturelles à ses membres dès le bas âge. Ceci vise à responsabiliser ses membres quant à la vie harmonieuse de la société en général qu'à leur propre vie en particulier.

S'agissant des résultats de notre recherche, nous avons pu remarquer que ces mères célibataires condamnées pour infanticide se perçoivent d'une façon négative et ne se considèrent plus comme des êtres humains comme tant d'autres suite aux crimes qu'elles ont commis, en tuant leurs enfants. Nous avons pu remarquer également qu'elles se retrouvent dans une ambiance qui n'est pas propice pour une vie psychique équilibrée d'un être humain. L'étude nous a aidé à découvrir aussi que ces mères célibataires fondent l'espoir d'un meilleur avenir sur l'intervention de l'entourage surtout leurs familles et les bienfaiteurs. Elles comptent reprendre le cours normal de la vie après l'intervention des familles ainsi que des associations des bienfaiteurs pour être libérée.

Enfin, d'après nos enquêtées, l'entourage immédiat, c'est-à-dire les autres prisonniers ont un rôle primordial à jouer pour que leur avenir puisse être du côté positif dans le sens d'être traitées de façon humaine et non pas comme des monstres qui dévorent les enfants. Bref, nos enquêtées projettent leur avenir au-delà de leur pouvoir et comptent surtout sur les autres.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i
REMERCIEMENTS ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS iii
RESUME iv
TABLE DES MATIERES v
0. INTRODUCTION GENERALE 1
0.1. Justification du choix du sujet 2
0.2. Délimitation du sujet 3
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 5
CHAPITRE I : ELUCIDATION DES CONCEPTS CLES 6
1.0. Introduction 6
1.1. Image de soi 6
1.2. Identité 7
1.3. Perception 9
1.4. Mère célibataire 10
1.5. Prison 11
1.6. Infanticide 12
1.7. Accouchement 12
1.8. Conclusion sur le chapitre I 13
CHAPITRE II : LA PRISON BURUNDAISE ET SON IMPACT SOCIAL 14
2.0. Introduction 14
2.1. Evolution du système pénal au Burundi 15
2.1.1. La période monarchique ou précoloniale 15
2.1.2. La période coloniale et l'instauration de l'institution pénitentiaire au Burundi 17
2.2. Impact social de la prison au Burundi 19
2.2.1. Buts de la prison au Burundi 19
2.2.2. La prison : échec de la rééducation 19
2.3. Conclusion sur le chapitre II 21
CHAPITRE III : LA MATERNITE EXTRACONJUGALE ET L'INFANTICIDE DANS LA SOCIETE BURUNDAISE 22
3.0. Introduction 22

3.1. Conditions de maternité au Burundi 22
3.1.1. Maternité dans la vie conjugale 22
3.1.2. Maternité dans le célibat 23
3.2. Les états psychologiques pouvant induire le comportement infanticide 24
3.2.1. Etat d'obsession compulsive 24
3.2.2. Etat psychotique 25
3.3. Conclusion sur le chapitre III 26
CHAPITRE IV : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE 27
4.0. Introduction 27
4.1. Problématique de recherche 27
4.2. Objectifs de la recherche 30
4.2.1. Objectif général 30
4.3. Présentation du milieu et de la population d'enquête 30
4.4. Démarche méthodologique de la recherche 31
4.4.1. Méthode de recherche : méthode qualitative 31
4.4.2. Technique de collecte des données : enquête par entretien semi-directif 33
4.5. Travail de terrain 34
4.5.1. Préenquête 34
4.5.2. Technique de choix des enquêtes 35
4.5.3. Déroulement de l'enquête 35
4.5.4. Difficultés rencontrées 36
4.5.5. Mode de dépouillement des données 37
4.6. Conclusion sur le chapitre IV 37
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES CAS, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE 38
CHAPITRE V : PRESENTATION DES CAS 39
5.0. Introduction 39
5.1. Cas MN 39
5.2. Cas KA 40
5.3. Cas MD 41
5.4. Cas SJ 42
5.5. Cas NI 43
5.6. Conclusion du chapitre V 44

CHAPITRE VI : PERCEPTION DE SOI D'UNE MERE-CELIBATAIRE INCARCEREE SUITE A L'INFANTICIDE 45
6.0. Introduction 45
6.1. La vie carcérale et changement de l'image de soi de la mère célibataire condamnée pour infanticide 45
6.2. Les sentiments caractérisant l'image de soi des responsables l'infanticide incarcérées 47
6.2.1. Sentiment de culpabilité 47
6.2.2. Sentiment d'angoisse 48
6.2.3. Sentiment de désespoir 49
6.2.4. Sentiment de honte 51
6.3. Conclusion sur le chapitre VI 52
CHAPITRE VII : LE MILIEU CARCERAL ET SES CONSEQUENCES SUR LE VECU DE LA MERE CELIBATAIRE CONDAMNEE POUR INFANTICIDE 53
7.0. Introduction 53
7.1. La vie d'une mère célibataire éloignée des siens 53
7.2. Les considérations que l'entourage a de la mère célibataire condamnée pour infanticide 54
7.3. Les conséquences de la dépréciation de l'image de soi la mère célibataire condamnée pour infanticide 56
7.4. Conclusion sur le chapitre VII 57
CHAPITRE VIII : PERSPECTIVES CHEZ LA MERE CELIBATAIRE INCARCEREE POUR INFANTICIDE 58
8.0. Introduction 58
8.1. La quête de ressources pour l'épanouissement de la mère célibataire condamnée pour infanticide 58
8.2. Contribution des membres de la famille dans la définition d'un avenir meilleur de la mère célibataire condamnée pour infanticide 59
8.3. Apport de l'entourage immédiat de la mère célibataire dans l'établissement des projets d'avenir 61
8.4. Conclusion sur le chapitre VIII 63
CONCLUSION GENERALE 64
SUGGESTIONS 66
BIBLIOGRAPHIE 67
ANNEXES 70

0. INTRODUCTION GENERALE

Nous sommes appelés à vivre dans une société qui, quelle qu'elle soit, a ses normes, ses valeurs, ses règles et lois auxquelles chaque membre doit se conformer pour le respect de l'ordre social. Personne n'ignore que toute société essaie de transmettre les valeurs morales et culturelles à ses membres dès le bas âge. Ceci vise à responsabiliser ses membres quant à la vie harmonieuse de la société en général qu'à leur propre vie en particulier. C'est à travers l'éducation à la fois familiale et scolaire que l'on peut atteindre cet objectif. L'éducation est ainsi définie par Coster & Hotyat (1977, p.16) comme « *l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas mûres pour la vie sociale.*»

Bien qu'il y ait cette éducation, les normes de la société, ses règles et coutumes ne sont pas respectées par tout le monde. C'est ainsi que les grossesses d'avant le mariage qui étaient fortement réprimées dans le Burundi traditionnel, sont devenues monnaie courante chez des jeunes filles qui ne sont pas encore mariées.

En nous référant à notre société burundaise, nous constatons que l'éducation varie selon les époques dans ce sens qu'autrefois, une fille qui mettait au monde hors mariage était sévèrement punie et l'éducation familiale, à travers les contes et les fables, y insistait beaucoup. Ainsi, une fille qui osait concevoir hors mariage était déconsidérée dans la société et était taxée de déviante sociale, maudite par ses parents et voisins et était jetée dans le gouffre appelé « Igisumanyenzi ». Il faut remarquer que la procréation est un acte louable mais suivant des normes comme le souligne Ntamwana (1983, p.74) quand il dit que « *la procréation est désirée et recherchée mais cela se passe dans l'ordre social et la coutume burundaise.* »

Actuellement, avec l'avènement des ONG en faveur des droits de l'Homme, ces sanctions sont allégées au fur des années jusqu'à la compréhension totale du problème où, de nos jours, elles ne subissent aucune punition dans ce sens, que même les filles qui sont sur le banc de l'école, retournent facilement à l'école et sont accueillies sans aucun problème, après la maternité hors mariage. Nous dirions que cela a provoqué une certaine dégradation des mœurs et coutumes.

Ainsi, la fréquence des grossesses précoces et hors mariage continuent à s'observer malgré cette éducation familiale ainsi que les sensibilisations qui sont organisées sur l'usage des méthodes contraceptives.

Néanmoins, les filles qui conçoivent hors mariage peuvent rencontrer des difficultés dans leur vie de mère survenue précocement et cela cause la peur extrême d'affronter cette nouvelle vie. Cela entraine des tentatives inadaptées d'échapper à cette maternité en recourant à l'interruption de la grossesse volontairement, ce qui est également un délit punissable par la loi burundaise. Pire encore, elles peuvent recourir à l'infanticide après l'accouchement. Ce dernier est considéré au Burundi comme un crime qui est puni conformément à la loi en vigueur. En se référant à l'article 212 du code pénal de 2009, nous constatons que « *le meurtre commis par le père et mère, légitime ou naturel sur un enfant nouveau-né, est qualifié d'infanticide. Il est puni de la servitude à perpétuité.* »

Malgré la lourdeur de cette punition, partout dans le pays, on observe des cas d'infanticides commis par les mères biologiques d'où notre étude s'est penchée sur l'image de soi d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement.

Notre recherche s'est articulée sur deux parties. La première partie comprend le support théorique et les considérations méthodologiques. Son premier chapitre a porté sur l'élucidation des concepts-clés soustendent notre recherche. Le deuxième chapitre concerne la prison burundaise et son impact social et le troisième chapitre concerne la maternité extraconjugale et l'infanticide dans le cas du Burundi. Le quatrième chapitre porte sur la problématique de la recherche tout en précisant les objectifs et la méthodologie adoptée.

La deuxième partie comprend quatre chapitres également. Le cinquième concerne la présentation des cas, le sixième traite la perception de soi de la mère célibataire incarcérée pour infanticide, le septième concerne le milieu carcéral et ses conséquences sur la vie de la mère célibataire condamnée pour infanticide et enfin le huitième quant à lui traite les perspectives chez la mère célibataire incarcérée pour infanticide. Après l'analyse des propos recueillis auprès de nos enquêtées, nous avons analysé et interprété leurs sens pour nous permettre de tirer une conclusion générale et de dégager quelques suggestions.

0.1. Justification du choix du sujet

Plusieurs raisons nous ont inspirée dans le choix de notre sujet de recherche. D'abord, il y a l'esprit scientifique qui nous empêche de rester dans le doute, dans l'insatisfaction cognitive sur divers phénomènes de la vie. D'après Léon, (1977, p.40), « *l'élaboration d'un sujet de recherche suppose d'abord un intérêt réel pour le thème que l'on se propose d'exploiter.* » Ensuite, nos observations et nos propres lectures ont suscité en nous des interrogations au sujet

des cas d'infanticide après l'accouchement qui sont observés bien que ce soit une pratique qui est considérée comme un crime punissable de façon rigoureuse au Burundi.

Notre choix relève également des cas que nous rencontrons quelquefois et entendons souvent des filles qui égorgent leurs enfants après l'accouchement et les jettent dans les latrines ainsi que dans d'autres milieux clandestins. Les mères célibataires condamnées pour infanticide seraient emprisonnées après avoir été identifiées. Nous voulions alors découvrir l'image de soi de cette mère dans cet établissement étrange face à cette situation d'incarcération suite à cet acte criminel qu'il a commis.

0.2. Délimitation du sujet

Notre sujet à l'étude qui s'intitule « *Image de soi d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement* », met en évidence un phénomène qui est un acte qui échappe à la norme sociale, qui suscite des inquiétudes chez plus d'un. Toutes les facettes de ce phénomène ne peuvent pas être abordées dans un seul travail de recherche du fait que ce phénomène peut être étudié sous plusieurs angles. Ainsi, certains chercheurs ont été intéressés par la maternité dans le célibat comme par exemple Gasase (2002) qui a fait une étude sur l'« *Etude du vécu psychosociologique des élèves en état de maternité* ». Elle voulait d'abord découvrir la nature des réactions des partenaires éducatifs à l'égard de l'élève mère célibataire, ensuite, comprendre les principales difficultés auxquelles est confrontée l'élève mère célibataire et enfin, dégager les mécanismes d'adaptation de celle-ci. Les résultats de sa recherche ont montré que les réactions des partenaires varient de l'indignation à la stigmatisation de l'élève mère célibataire et celle-ci n'est pas épargnée du chantage mêlé de moqueries. Elle se heurte à de multiples difficultés notamment les abus de tout genre qui peuvent occasionner des manifestations pathologiques dans ses comportements.

Nous évoquons aussi l'étude de Majambere (2012) qui s'est penché sur la « *Problématique de l'intégration des mères célibataires en milieu scolaires* ».

Dans son étude, il cherchait à montrer l'image de soi d'une mère célibataire et à mettre en exergue les stratégies adoptées par les mères célibataires pour surmonter les obstacles à leur intégration en milieu scolaire et leurs perspectives d'avenir. Au terme de cette étude, il a été constaté que la mère célibataire vit une situation d'auto-culpabilité pour n'avoir pas atteint ce que la société attendait d'elle à savoir le mariage. Ainsi, notre apport porte sur l'étude de

l'image de soi d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement des mères célibataires incarcérées à la prison centrale de Mpimba.

Après avoir délimité notre sujet de recherche, nous entamons la première partie de notre travail consacrée au cadre théorique et méthodologique de la recherche.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE I : ELUCIDATION DES CONCEPTS CLES

1.0. Introduction

Le contenu de ce chapitre qui vise à rendre clairs et compréhensibles, les concepts clés de notre sujet de recherche est d'une importance capitale pour une recherche scientifique car, comme De Landsheere (1982, p.141) le stipule, « *on peut supposer en principe qu'une recherche devrait s'appuyer sur une théorie générale. Même contestable, celle-ci donne à l'investigation, un fil conducteur sans lequel, on risque de ne pas dépasser les limites de la simple technique ou de l'accumulation d'éléments disparates ou non une accumulation si vaste soit-elle.* » C'est pourquoi nous définissons les concepts qui aident l'orientation de cette recherche, à savoir : image, perception, identité, infanticide, mère-célibataire, maternité, accouchement, qui ont été définis.

1.1. Image de soi

Ce mot a une origine latine « *imago* » qui veut dire « *représentation* ». Sillamy (1976) dit que l'image est la représentation intériorisée d'un objet absent, perçu intérieurement ou créé par la pensée. Nous remarquons ici que lorsqu'on se fait l'image d'un objet, soit présent, soit créé par la pensée, on peut être subjectif.
Pour Moscovici (1961, p.45), « *l'image est perçue en tant que reflet interne d'une réalité externe, copie conforme de ce qui se trouve hors de l'esprit, perçu par cet esprit même intérieurement. Elle est donc une reproduction passive d'une donnée immédiate.*»

Donc, nous pouvons dire que l'image est individuelle, une copie conforme à la réalité externe, copie d'un événement ou encore d'un objet. Ainsi, Sillamy (1976, p. 594), a complété le courant de l'associationnisme en définissant l'image comme « *des traces résiduelles cérébrales consécutives à la sensation, à la perception jusque-là établie au cours de l'existence.* »

Dans le sens de la représentation, l'image concerne le dehors et le dedans.
Nous avons alors :

- L'image de soi qui se rapporte à la représentation du dedans, donc au moi intérieur de l'individu, à la différence de la relation avec ce qui se passe à l'extérieur.
- L'image du corps qui est liée à la représentation du corps, de la réalité environnementale apprise par la vision.

Ici, nous soulignons ces deux aspects de l'image parce que ce qui touche le corps, touche aussi la psyché et vice-versa. Le dedans de cette mère célibataire est modifié : elle se sent humiliée, déconsidérée dans la société pour avoir tué son propre enfant.

Nous comprenons que c'est toute l'image de soi de la mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement qui se trouve affectée à cause de ces perturbations au niveau de sa propre personnalité qui ont causé l'affaiblissement de son Moi jusqu'à trancher pour l'homicide et de son entourage immédiat qui est composé de prisonniers puisque c'est l'ambiance régnant dans ce même entourage ainsi que dans son fort intérieur qui va déterminer l'image de soi de cette dernière comme l'indiquent, ici, Doron et Parot (1991, p.362).: « *Il n'y a ainsi pas une, mais de multiples images de soi. (...) ces représentations se construisent à travers un jeu d'identification aux personnes de l'entourage ou à des figures héroïques réelles ou imaginaires. Les images de soi dépendent ainsi du regard et des évaluations que les autres portent sur l'individu. Enfin, l'image de soi se rattache à la genèse de la conscience de soi.* »

Ainsi, le concept d'image de soi se trouve au cœur de notre travail de recherche. En effet, le fait qu'une fille devienne une mère célibataire et soit condamnée pour infanticide qu'elle a perpétré contre son propre enfant provoque des changements remarquables au niveau de son image de soi, cela parce que cette dernière se structure d'une façon ou d'une autre en fonction de ce que l'individu est et vit. Le fait de tuer son enfant ne manque pas d'affecter le vécu de cette mère même si on dirait que c'est un acte qu'elle aurait préparé même avant de mettre au monde. De cette façon, la manière dont une fille se percevait avant la mort de son enfant est fort différente de celle dont elle se perçoit maintenant où elle se trouve en prison à cause de cet infanticide contre un être jugé qu'elle avait engendré.

Pour ce qui concerne ce travail de recherche, une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement est couverte de honte pour avoir raté cette occasion d'être une mère comme les autres. Elle sent une douleur morale dans la mesure où, non seulement, parce qu'elle aurait été une mère comme les autres, si ce n'était pas cet homicide mais également parce qu'elle croupit en prison.

1.2. Identité

L'individu, quel que soit son milieu de vie, a une identité propre à lui et il faut souligner qu'il y a une identité qu'il se donne lui-même et celle que les autres lui collent. Dans son entourage,

un individu trouve son identité par rapport aux autres en fonction de comment il se perçoit. Selon Doron et Parot (1991, p.360), « *l'identité est un processus affectif et cognitif de représentation de soi dans son entourage associé à un sentiment subjectif de sa permanence. Cette même identité satisfait aux nécessités inter et extrapersonnelles de sa cohérence de stabilité et de synthèse qui assure la permanence de l'existence.* »

L'identité que le sujet se donne fait que ce dernier soit dans sa peau, dans ce sens qu'elle provient d'un examen de conscience de ce qu'il est et de sa valeur par rapport à son environnement humain, ou à l'opposé, cette identité débouche sur la perte de l'estime de soi.

Erickson (1972, p.157) explique que « *la façon dont une communauté identifie l'individu rencontre donc avec plus ou moins de succès, la façon dont l'individu s'identifie aux autres.* »

Ainsi, les relations intersubjectives et les expériences personnelles constituent cette identité sous forme d'une construction dynamique de la conscience de soi. Le caractère du dynamisme entre l'individu et son milieu de vie, présente un aspect régulateur et indispensable afin que l'individu soit mieux intégré aux rôles que la société lui confie.

Le même auteur indique également que l'identité se traduit par la définition de soi dans ce que l'individu sent en lui, dans son corps, avec assurance en disant que le sentiment optimal de l'identité est vécu simplement comme un bien-être psychosocial. Ses concomitants les plus manifestes sont le sentiment d'être chez soi dans son corps, le sentiment de savoir où l'on va et l'assurance intérieure d'une reconnaissance anticipée de la part de ceux qui comptent.

Nous pouvons dire qu'une fille devenue mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement n'est plus la même après avoir été transférée en prison et va construire une autre identité, ce qui la perturbe dans son être.

Le concept d'identité est intervenu dans ce travail pour souligner le changement qui s'opère dans le vécu d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement et que le fait de vivre en prison crée une situation pénible bien qu'elle est contrainte à s'adapter.

1.3. Perception

Dès la prime enfance, nos organes de sens perçoivent un amalgame d'informations en provenance de notre environnement immédiat et certaines d'entre elles sont enregistrées en fonction de l'importance que nous leur donnons tandis que d'autres passent inaperçues en fonction de ce qui prime chez l'individu à un moment donné. Selon Sillamy (1980, p.881), la perception est « *une construction de l'esprit dans laquelle interviennent des éléments non fournis par nos organes de sens, mais encore nos connaissances qui viennent compléter les données sensorielles.* » Cela souligne l'importance de l'inconscient dans la perception puisqu'une information a un sens chez l'individu si elle peut être décodée par ce dernier.

Cette idée est appuyée par Doron et Parot (1991, p.529) quand ils écrivent que « *la perception est une fonction de prise d'information des événements du milieu extérieur ou interne par la voie des mécanismes sensoriels.* »

En abordant ce vocable, il faut souligner que la perception est sélective, pour dire que l'individu perçoit plus facilement ce à quoi il attache une attention particulière en fonction de son vécu, de ses intérêts, de sa culture ou tout simplement de son degré de perceptibilité qui s'impose. En fait, selon les même auteurs (1991, p.529), « *de nombreuses données empiriques écartent l'idée que la perception opérait un simple enregistrement du réel : Les différentes modalités sensorielles par lesquelles les organismes des diverses espèces entrent en contact avec le monde extérieur découpent sélectivement dans la réalité physique des informations spécifiques et en exclu d'autres.*»

C'est donc le sens proprioceptif et extérioceptif qui domine mais également on tient compte de l'aspect culturel qui intervient d'une manière non négligeable dans la perception, chose différente de la photographie. En effet, le dictionnaire de la psychologie (1981, p.141) stipule que « *la perception est une connaissance d'un objet présent en référence avec un champ sensoriel. Les stimuli sensoriels faisant office des signaux, la perception est le résultat de l'évocation, par ces stimuli, de schémas perceptifs plus riches que l'actuelle situation. Une perception n'est pas une photographie. Elle donne lieu à une confrontation instantanée entre les attentes du sujet et l'image sensorielle. Elle met en jeu plusieurs fonctions essentielles : Tensions préparatoires, souvenirs et jugements.* »

Plusieurs fonctions entrent en jeu dans la perception d'où le jugement pour mieux orienter notre comportement selon l'importance de l'intensité de stimuli incessants au niveau de nos organes de sens divers.

Les auteurs comme Doron et Parot (1981) donnent la lumière en disant que si la perception est une connaissance d'un objet, la connaissance de soi n'est qu'une autoperception. Ainsi, l'individu ne dispose pas d'un accès direct à ses états internes (motivations, attitudes, processus) qu'il doit apprendre par ce même processus. De par cela, l'autoperception est une fonction de prise d'information par soi-même et pour soi-même selon les événements du milieu interne par la voie des mécanismes sensoriels. L'autoperception est en fin de compte la réalisation globale d'un individu dans laquelle la personnalité toute entière s'exprime avec ses tendances et ses souvenirs, son orientation intellectuelle et affective.

Dans notre travail, nous avons utilisé le cot *perception* pour insister sur la manière dont une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement sélectionne dans son milieu de vie qui est la prison les traits qui semblent la marquer intérieurement selon les états d'esprit qui l'habitent dans sa chambrette de prison.

1.4. Mère célibataire

Au Burundi comme ailleurs, il y a des enfants qui naissent, soit des couples conjugaux, soit des filles qui ne sont pas encore mariées. Les enfants de ces dernières s'appellent « *enfants naturels* » ou « *batards* » dans le sens péjoratif tandis que leurs mères s'appellent « *mères célibataires* »

Mujawayezu (1982, p.5) définit la mère célibataire comme *« une fille qui a donné naissance à un enfant ou plusieurs sans qu'elle soit mariée. C'est celle-là qu'on appelle communément mère-célibataire. La mère célibataire est donc celle ayant eu une maternité avant le mariage. »*

Nous comprenons enfin qu'une mère célibataire est celle qui a donné naissance à un enfant volontairement ou involontairement, dont le père n'est pas reconnu légalement.

1.5. Prison

Le terme prison vient du mot latin « prisum » qui signifie « prise », « capture ». La prison est considérée comme un cachot dans lequel les gens peuvent être enfermés pour des raisons, soit juridiques, soit administratives ou autres. La prison est, selon Larousse, (1968, p.428), « *un lieu clos, aménagé pour recevoir les délinquants condamnés à une peine privative de liberté ou des prévenus en instance de jugement.* » Nous remarquons que l'individu qui est plongé dans cette situation de privation de liberté peut être ou non coupable comme même les prévenus ne sont pas épargnés.

Erhel, et Legual, (1977, p.40) abondent dans le même sens en disant que *« la prison est un lieu où on enferme les personnes condamnées à une peine privative de liberté ou en instance de jugement. »*

Ces définitions mettent l'accent sur l'emprisonnement ou l'incarcération à une peine qui peut être infligée par la justice à la suite d'un crime.

Dans la conception actuelle, la prison exprime une grande douleur de l'âme, mais dans l'ancien temps, le châtiment corporel primait. Selon Ndayisaba (1995, p.10), « *bien que l'origine des prisons soit ancienne (il existe des prisons à Rome, dans la Grèce antique et à Jérusalem au VII^{ème} siècle avant jésus Christ), il exclut que le système répressif auquel des différentes sociétés ont eu recours, ait consisté de bonne heure, à incarcérer les délinquants dans des établissements de détention. Le châtiment corporel primait sur tous les autres types de peines jusqu'au VII^{ème} siècle et il était le moyen d'assurer la répression des infractions.* »

Les prisons actuelles sont dites organisées et elles aboutissent à des peines privatives de liberté. Le châtiment n'est plus légal dans ces maisons de détention. Bihizi (2004, p.17) s'exprime sur ce sujet en ces termes: *« Vers la fin du XVIII^{ème} siècle, on a abandonné progressivement la peine corporelle et la prison a assisté à la naissance des prisons organisées. »*

En ce qui nous concerne, nous entendons par prison un endroit qui est particulièrement conçu pour enfermer les gens qui se sont comportés inadmissiblement dans leur société, pour enfin les priver de liberté de façon temporaire ou définitive ou dans l'autre sujet, il s'agit des prévenus en instance de jugement. En d'autres termes, la prison est un moyen de protéger la société des éléments dangereux, mais elle peut également être utilisée comme outil de pression politique dans des contextes plus difficiles.

1.6. Infanticide

Au monde comme au Burundi, des cas d'infanticide se perpètrent pour des raisons variées. Bien d'auteurs définissent ce terme de manières diverses.

Selon le Dictionnaire Le Robert (1971, p.562) : « *L'infanticide a deux sens : meurtre d'un enfant nouveau-né et qui tue volontairement un enfant nouveau-né.* »

Quant à nous, nous avons pris la définition du concept infanticide comme le meurtre d'un enfant nouveau-né perpétré par sa mère volontairement.

Selon le site *http.naissance.org/infanticide* visité le 25 septembre 2015 à 16 heures, « *l'infanticide, synonyme : assassinat, homicide. (...) Et dans une recherche sur l'infanticide, dans actualisation conjugale de problématiques, on montre que l'infanticide (néonaticide) interroge le fait pour une femme de ne pas laisser vivre l'enfant qu'elle vient de mettre au monde. (...) le questionnement sur l'émergence de l'enfant dans l'histoire permet de saisir en quoi ce crime est inacceptable dans une société qui instaure des devoirs de protection de ses enfants. Donc, le tabou de l'image d'infanticide est plus condamné et puni.* »

De tout cela, nous retenons donc qu'on qualifie d'auteur d'infanticide, toute mère qui tue son enfant après l'avoir mis au monde.

Au fait, le terme « *infanticide* » est le meurtre d'un enfant et particulièrement le nouveau-né. Nous pouvons dire que c'est un acte commis suite à un désespoir face à une situation difficile à comprendre. L'infanticide néonaticide ou fillicide est un acte d'une mère qui tue son bébé suite à une mélancolie particulière qui est au centre de ses histoires dramatiques, mais cependant toute singulière. Cette mélancolie ne doit pas résulter d'une maladie mentale comme dans le cas de notre sujet à l'étude où nous comprenons que ces mères célibataires sont dites « normales » comme les maisons de détention burundaises excluent les malades mentaux.

1.7. Accouchement

L'accouchement est un nom qui vient du verbe accoucher. Le verbe accoucher a plusieurs sens selon le Dictionnaire Le Robert (1971, p.9) qui précise que « accoucher » signifie :

« *1° Donner naissance à un enfant. Accoucher de : mettre au monde.*
2° Aider une femme à mettre au monde. La sage-femme qui l'a accouchée.

3° S'expliquer, parler. »

Nous remarquons que ce concept a plusieurs sens mais, dans le cas présent, nous retenons ce sens de donner naissance à un enfant.

A son tour, Platon explique la dialectique socratique qui consiste à accoucher les idées en disant dans son livre intitulé « aux *origines de la philosophie européenne* » (2000, p.179) : « *par son caractère refutatif, la dialectique socratique produit ce que Platon appelle la « maïeutique » qui consiste à accoucher les esprits. » Il ajoute en disant que : « Cette métaphore à la profession de la mère socratique, qui était sage-femme.* »

S'agissant de l'accouchement, le dictionnaire le Robert (1971, p.9) le définit ainsi :

« *1° Le fait d'accoucher, sortir l'enfant hors du corps de sa mère.*
2° Opération médicale par laquelle, on assiste la femme qui accouche. »

Ici, il s'agit de retenir ce sens d'aider la mère à sortir l'enfant de son sein.

Quant à nous, l'accouchement est l'action de mettre un enfant au monde et c'est dans cette optique que ce concept intervient dans notre travail de recherche. Ainsi, il est à remarquer que l'accouchement est intimement lié à la maternité dans ce sens que l'un implique l'autre.

Selon le nouveau Petit Robert de la langue française (2009, p.1552), le concept « *maternité* » est défini comme un : *«Etat, qualité de mère. En droit, lien juridique qui unit l'enfant à sa mère. Fonction génératrice de la femme. Enfantement, génération, procréation. Fait de porter et mettre au monde un enfant.»*

Dans le cadre de notre travail, en parlant de « *maternité* » nous avons voulu faire comprendre : l'état, la qualité de mère.

1.8. Conclusion sur le chapitre I

La définition des termes clés qui sont intervenus dans le présent travail nous a permis de bien entrer dans le vif de notre sujet de recherche dans le sens où certains concepts pouvaient semer une certaine confusion au niveau de la compréhension de leur signification. Ainsi, nous avons jugé indispensable de donner des éclaircissements au niveau du sens de leur utilisation dans le contexte de notre travail de recherche. Le chapitre suivant est consacré aux considérations générales sur la prison et son impact social.

CHAPITRE II : LA PRISON BURUNDAISE ET SON IMPACT SOCIAL

2.0. Introduction

La peine à toujours existé depuis longtemps dans toutes les sociétés du monde, mais sous des formes et des conceptions diverses. Kerchove (2005, p.9) le montre quand il dit que « *l'acte de punir a connu de multiples transformations au cours des siècles, tant en ce qui concerne son fondement que sa nature, ses finalités ou encore ses modalités.* »

Elle a donc connu une évolution dans le temps et dans l'espace. La peine d'emprisonnement a existé depuis longtemps. Sinunguruza (1982, p.8) le spécifie en ces termes : « *Depuis l'antiquité, il y avait toujours eu des lieux de détention sous forme de cachots ou de locaux de sûreté dans lesquels étaient incarcérés des gens pour des raisons soit judiciaires soit politico-administratives.* »

En effet, chaque société fixe des règles de conduite auxquelles chaque membre doit se soumettre. L'incapacité d'adopter les conduites exigées par la société peut être considérée comme une violation de la loi, par conséquent, l'individu en question doit dans ce cas, subir une sanction. Dans la société burundaise traditionnelle, l'histoire des peines est difficile à connaître avec exactitude, comme l'est d'ailleurs l'histoire du pays en général, surtout celle de la période la plus reculée. La tradition orale, à une époque donnée, a été la seule source d'information, et un outil de sauvegarder les faits historiques.

Mworoha (1977, p.10) le montre en disant que « *le Burundi précolonial se classait parmi les sociétés sans écriture. C'est pourquoi l'étude de son histoire et de sa civilisation authentique passe nécessairement par l'utilisation des sources orales. Dans ce domaine, l'historien ou l'anthropologue se trouve dans une situation quelque peu inconfortable, en ce sens que le pays ne dispose pas de spécialistes chargés de retenir les faits du passé. Nous n'avons pas des mémorialistes professionnels pareils aux Biru du Rwanda et aux griots de l'Afrique de l'Ouest. Dans les Etats où de telles possibilités existent, le savoir des détenteurs de la tradition se présente comme un document tout fait.* »

Pour connaître avec exactitude et sans déformation les réalités historiques, il fallait d'autres sources d'information sur le passé comme les sources écrites. Or, l'écriture est venue avec la colonisation. L'histoire des peines dont il est question ici, est donc influencée par le l'évolution

de l'histoire du Burundi en général et par la colonisation en particulier, car ce dernier a introduit un nouveau système juridique et pénal.

2.1. Evolution du système pénal au Burundi

2.1.1. La période monarchique ou précoloniale

La période monarchique burundaise correspondait à un régime du pouvoir du roi où le « Mwami » se réservait le dernier mot dans la prise des décisions concernant toutes les affaires du Royaume. Il était le chef de la terre et du bétail, le juge suprême et le commandant suprême de l'armée royale. Pour montrer que ce type de personnage était un et unique au moment où il régnait, Mworoha (1977, p.128) dit ceci : *« Au Burundi, le Mwami se plaçait au niveau des dieux et se considérait comme le grand frère de l'esprit surnaturel « KIRANGA », on lui donne, comme à ce dernier, la qualification de « biheko bizima » ou « amulette vivante »*

Les fondements de la juridiction se trouvaient dans la coutume et ordres royaux. Il faut savoir qu'à cette époque, au Burundi comme dans plusieurs Royaumes, le châtiment corporel primait sur les autres types de peine. Mais, avec le temps, il a cédé la place à une peine d'emprisonnement. A côté du châtiment corporel, il y avait d'autres types des peines. Selon Ndayisaba (1995, p.34), les peines auxquelles on faisait recours sont « *les dépossessions de troupeaux de vaches à l'auteur du préjudice ; la peine de mort pour les infractions graves, le bannissement couramment appelé « Gucibwa ou gucira umukenke. » Cela signifie que le coupable était banni dans les Rangs des hommes Respectés appelés « Abashingantahe.» Cette excommunion leur valait l'occupation des places protocolaires de moindre importance lors des fêtes ou autres rassemblement populaires. »*

Les hommes et les femmes n'étaient pas égaux devant la juridiction car, si par exemple, un homme et une femme commettaient une même infraction, ils n'étaient pas sanctionnés de la même manière. Aussi, les femmes avaient des infractions leur appartenant en propre. Pour Ndayisaba (1995, p.35), *« Chez les femmes, toutes les infractions pour les hommes pouvaient aussi affecter celles-ci avec toutefois un élément supplémentaire (....). L'une des peines qui, rend perplexe, même les historiens actuels est celle qui consistait pour une fille enceinte en dehors du mariage légal, à la jeter les bras liés, soit dans une profonde fosse appelée «Igisumanyenzi», soit dans une rivière ou tout simplement dans une forêt impénétrable. »*

Il y avait plus de sévérité envers les femmes dans certains cas. Ceci rentrait souvent dans le cadre où les femmes étaient prises pour de grands enfants qui devaient veiller sur les autres enfants. La faute commise par un enfant était prise pour une défaillance de sa mère, mais, un enfant bien éduqué valait à son père, la considération de la société. Si par exemple une fille tombait enceinte, sa famille devait donner au chef du clan des vaches comme amande. Dans certains cas, ces vaches étaient données au représentant du roi « *Icariho c'umwami.*» Sinon, toute la famille était chassée du lieu et spoliée de tous ses biens.

Il y a des clans qui utilisaient en guise de vengeance, le recours au meurtre et au vol dans certains cas. Cependant, les croyances traditionnelles exerçaient une influence, car il y avait des interdits de se venger. A ce titre, Mworoha (1977, p.194) explique que « *d'une manière générale, si l'on tuait une personne appartenant à un autre groupe familial, celui-ci pouvait recourir à la vendetta (guhora), en tuant un membre de la famille de l'assassin. Mais, il fallait avertir le chef de la famille qui prenait acte de l'événement. Lorsqu'une personne commettait un assassinat à l'intérieur d'un même lignage, la vendetta ne jouait pas, le coupable était maudit et chassé, il était interdit de le tuer, car on considérait que sa mise à mort attirerait un mouvais sort généralisé sur tout le lignage et on préférait une malédiction individuelle à une ruine collective.* »

Cette vengeance au sein du lignage était prohibée dans le but d'éviter une vengeance perpétuelle qui risquait de déraciner tout le lignage. On trouve d'ailleurs que cette interdiction existe actuellement dans le dicton *rundi : « wihora uwawe, ukamara umuryango* », ce qui veut dire : « *Si tu pratiques la vengeance (vendetta) au sein de ton propre lignage, tu risques d'exterminer ton clan.* » Les autres infractions qui étaient fréquentes pendant cette longue période monarchique étaient :

La désobéissance à l'autorité du roi. La punition visait à rabaisser le coupable, on le dépossédait de son troupeau de vaches. A celui qui n'avait pas de vaches, on prenait une partie de sa propriété foncière. Il y avait également le vol des vaches : sa peine était redoutée. Cette peine était administrée aux voleurs des vaches eux-mêmes. Elle constituait une marque indélébile, car, elle consistait en la coupure de l'avant-bras. Cette imputation rabaissait la victime. Si le voleur des vaches n'était pas pris en flagrant délit, dans ce cas, il était admiré par la société, c'était comme un signe de bravoure.

Enfin, comme aujourd'hui, la peine était inégalement administrée. La richesse permettait d'éviter la poursuite pénale. Dans ce cas, le coupable pouvait donner des vaches à qui de droit

et le dossier était clos. C'est alors qu'avec la période coloniale, le colonisateur va implanter un nouveau type de peine à savoir l'incarcération.

2.1.2. La période coloniale et l'instauration de l'institution pénitentiaire au Burundi

Cette période a été caractérisée par de grands travaux de développement. Les gens qui désobéissaient à l'ordre, surtout ceux qui s'absentaient, devenaient nombreux. C'est ainsi qu'ils se voyaient incapables de les punir tous et ils décidaient de construire des maisons d'arrêt. C'est la naissance de la prison. Gashaka (1996, p.25) dit à ce propos que *« les mesures vexatoires, les travaux forcés, le fouet, l'impôt abusif, l'amende, etc. ne suffisaient pas pour briser les résistances et contrôler les gens afin de les soumettre. Le colonisateur a alors introduit la prison. »*

Nous parlons dans les paragraphes qui suivent de cette période qui a été dominée par la peine carcérale avec quelques fois du châtiment corporel qui prendra fin avec la fin de la colonisation. En effet, avec cet avènement de la colonisation, le pouvoir du Roi sur le peuple est devenu amoindri. C'est alors l'autorité coloniale qui prendra le pouvoir avec une légère collaboration avec l'autorité locale. Les biens que la population donnait au Roi avant, étaient maintenant donnés au pouvoir colonial comme impôts et amandes.

Le châtiment corporel qui dominait les autres types de peine pendant la période coloniale n'a pas été abolie pendant cette période. Seulement, elle a changé de forme. A notre connaissance, l'époque coloniale a été pour le Burundi une période de grands travaux publics afin de répondre aux défis du développement tant désiré par le colonisateur et le peuple burundais. Les gens devaient répondre massivement aux travaux manuels organisés par le colonisateur. A titre illustratif, ces travaux étaient comme la construction des routes, des établissements publics (écoles, les locaux administratifs...), des églises etc. Ceux qui boycottaient ces travaux subissaient des châtiments corporels comme celui appelé *« ikimoko »*, ce qui signifie la *chicotte*. Selon Bagona (2006, p.21), « *la peine la plus administrée pendant cette période coloniale est la chicotte et le nombre de fouets dépendait de la gravité de la faute.* »

La chicotte était une bastonnade douloureuse que devait subir tout récalcitrant. Etendu à plat, le ventre au sol, tête et membres maintenus immobiles au moyen de cordes, dans ces conditions, le présumé fautif recevait des coups sur les fesses.

La peine d'emprisonnement qui fait l'objet de ce chapitre, a vu le jour pour deux raisons. En effet, le colonisateur a eu le souci d'instaurer un système de sanctions à l'image de celui de son pays d'origine d'une part et d'autre part, les effets à punir croissaient et le colonisateur se voyait incapable de les sanctionner à la chicotte tous d'autre part. Parlant de la prison au Burundi, Ndimubandi, (2003, p.34) précise qu' « *Au Burundi, la prison telle que nous la connaissons est l'œuvre du colonisateur, qui, face à l'accroissement des effectifs à punir, va construire à partir de 1924, de maisons de détention.* »

Les autorités coloniales ont ainsi entrepris les travaux de construction des maisons de détention, dans plusieurs coins du pays, comme Gashaka (1996, p.27) le montre dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Construction des maisons de détention au Burundi

Maison de détention	Année de construction	Capacité d'accueil
Bururi	1924	100
Muramvya	1924	100
Gitega	1926	500
Muyinga	1950	100
Ruyigi	1953	100
Bubanza	1953	100
Rumonge	1959	800
Bujumbura	1959	800
Ngozi	1970	200
Ngozi (pour les femmes et les enfants mineurs)	1982	Ngozi (pour les femmes et les enfants mineurs)

Avec ce tableau, nous remarquons que les prisons burundaises ne datent pas de longtemps. Signalons que la prison pour les femmes et les enfants mineurs a été construite au départ à Kayanza en 1982 avant d'être transférée à Ngozi, là où elle est actuellement. A travers ce bref historique, la remarque qui s'en dégage est que l'évolution des peines suit l'évolution sociale dans ce sens que plus la société évolue, même les fautes que les gens commettent changent de forme. Les considérations globalisantes qui ont été d'usage pendant la période précoloniale, ont cédé la place à l'individualisation et à la tarification de la peine c'est-à-dire qu'à chaque crime,

correspond une peine et les peines ne sont administrées qu'aux seuls coupables et non à toute la famille.

2.2. Impact social de la prison au Burundi

2.2.1. Buts de la prison au Burundi

Il y a des personnes que la société ne peut pas accepter de contenir. Ce sont en effet, des personnes qui commettent des délits graves comme le meurtre, le viol avec des circonstances aggravantes, le trafic des stupéfiants, la consommation des drogues, le faux et l'usage de faux, coups et blessures volontaire, etc. Ces dernières doivent être incarcérées pendant une période plus ou moins longue, pour des raisons de protection de la société. Cependant, cette période de détention doit être bénéfique à la correction des délinquants. Et d'ailleurs, l'objectif de cette privation de la liberté est la facilitation de la réinsertion sociale. Pour Foucault (1975, p.238), *« la prison doit être un appareil disciplinaire exhaustif. En plusieurs sens, elle doit prendre en charge tous les aspects de l'individu, son dressage physique, son aptitude au travail, sa conduite quotidienne, son attitude morale, etc.* »

En effet, il y a à tout moment, l'espoir qu'une fois sorti la prison, le détenu doit se relever et être un être humain moralement et socialement supérieur à celui qu'il était avant son incarcération. C'est pour le préparer à redevenir un être socialement utile. Mais l'évidence de la prison se fonde aussi sur son rôle, supposé ou exigé d'appareil à transformer les individus. Ainsi, une bonne peine privative de liberté serait celle qui rééduque, qui resocialise et qui prépare la vie future des détenus, comme l'explique Sinunguruza (1982, p.56) : *« Le but des mesures privatives de liberté est en définitive de protéger la société contre le crime. Un tel but ne sera atteint que si le délinquant, une fois libéré, soit non seulement désireux, mais aussi capable de vivre en respectant la loi et subvenir à ses besoins. »*

Malheureusement, la réalité est tout autre ; les cas de récidives sont nombreux. L'une des raisons de ces dernières est l'encadrement qui est suffisant dans les prisons, ce qui fait que le prisonnier connaît la prison comme une sanction, que comme une correction.

2.2.2. La prison : échec de la rééducation

La prison devrait être un centre de rééducation et de resocialision des gens qui sont accusés de crimes graves. Bref, ceux qui ont affiché des comportements inacceptables dans leur société.

Mais, nous nous rendons compte aujourd'hui, la prison est loin d'accomplir cette mission. En fait, quand une personne est en prison, on le fait avec espoir qu'à sa sortie, elle sera un homme utile, dont le comportement qui, avant était inacceptable, est corrigé. A ce propos Bonaldi (1977, p.49) dit ceci : « *En réalité, il s'agit bien de neutraliser pendant une période provisoire un individu considéré comme dangereux mais aussi, et nécessairement de programmer et de préparer sa sortie de tôle.* »

En effet, quand quelqu'un est mis en prison, il est désocialisé d'une manière ou d'une autre. S'il n'était pas délinquant, il peut le devenir car le type d'existence à laquelle la prison soumet les détenus, contribue à la fabrication des délinquants. Selon Ndimubandi (2003, p.45), « *indirectement, aussi la prison fabrique des délinquants en faisant tomber les familles des détenus dans la misère. La prison rend possible et favorise l'organisation du milieu des délinquants solidaires les uns et les autres, hiérarchisés, prêts pour toutes les complicités futures. Ceci se comprend dans la mesure où, si plusieurs délinquants regroupés ensemble et qui ont le temps de parler de leurs problèmes, de s'organiser et d'échanger des expériences les unes constructives, les autres destructives, ainsi des comportements aussi divers que complexes sont échangés, appris et adaptés en prison.* »

L'emprisonnement n'est pas la seule peine infligée aux détenus. Le fait d'être privé de liberté, entraine d'autres problèmes sociaux comme la rupture de l'emploi, la rupture des relations familiales nécessaires pour le bon fonctionnement de la société en général et de la famille en particulier. Donc, le séjour en prison ne peut jamais être sans effet. En outre, le détenu y rencontre plusieurs catégories de personnes avec qui, il noue des relations d'amitié et par conséquent, échange leurs pratiques et expériences quotidiennes.

Pour Bonaldi (1977, p.55), « *la prison reste, beaucoup trop souvent, le fourre-tout où l'on mélange toutes les catégories de délinquants. Les escrocs, les voleurs, clochards, les assassins, les truands, pêle-mêle, forment un monde étrangement cosmopolite, parfaitement hétérogène, dans lequel, au fur des jours, des mois et des années nous devrons naviguer à vie.* »

Avec la prison, on peut étendre, multiplier ou transformer la criminalité. Et d'ailleurs, l'extension des prisons est la conséquence d'une extension de la criminalité. Selon Foucault (1975, p.269), « *la prison ne diminue pas le taux de criminalité et provoque la récidive. Le type d'existence qu'elle impose aux détenus ne peut qu'engendrer la délinquance et favorise l'organisation d'un milieu de délinquants. Les conditions faites aux détenus, les condamnent à*

la récidive en plaçant la famille du détenu dans les conditions de vie rendues difficiles, elle engendre indirectement la déviance. »

Ces conditions de vie difficiles, voire insupportables, engendrent l'établissement entre le détenu et les administratifs, des relations de domination et d'écrasement. Les détenus trouvent toute la société injuste. Livroset (1975, p.4), ancien détenu ne voit le salut que dans la révolte. Il écrit ceci: « *Mon intérêt, votre intérêt, notre intérêt, c'est de nous unir et de nous battre ensemble pour contraindre ceux qui nous ont fait naître esclave à reculer, à reconnaître notre droit à la vie et nos droits d'individus. Seul, tu n'es rien et moi non plus. Nous ne sommes que des loups isolés, faciles à débusquer, c'est pourquoi j'écris, c'est pourquoi je lutte. Pour n'être plus seul et être enfin au milieu des autres, dans le milieu de ceux qui veulent se battre pour exister.* »

La vision du monde des détenus est celle où existe un sentiment de rejet et de dichotomisation de la société. Il est dès lors fort probable qu'à la sortie de la prison, l'ex-détenu adopte un récidivisme inévitable car il tentera de mettre à profit ce qu'il aura appris en prison.

2.3. Conclusion sur le chapitre II

Dans ce chapitre, nous venons de constater que depuis longtemps, les sociétés ont toujours préconisé des sanctions vis-à-vis des membres fautifs et que pour le cas du Burundi, la prison a été l'œuvre du colonisateur. Avant la période coloniale, le châtiment corporel primait sur tous les autres types de peines. Nous avons remarqué en outre que la prison a un impact sur la famille du détenu, dans ce sens que son absence crée un vide et aussi entraine des dépenses supplémentaires. L'organisation du système carcéral s'inscrit dans la logique de faire face aux délits, protéger la société de ses éléments dangereux, plutôt que de s'occuper de la rééducation et de la réinsertion sociale du prisonnier. Le chapitre suivant traite de ce qui est de la maternité extraconjugale et l'infanticide dans la société burundaise.

CHAPITRE III : LA MATERNITE EXTRACONJUGALE ET L'INFANTICIDE DANS LA SOCIETE BURUNDAISE

3.0. Introduction

Depuis longtemps, la société burundaise concevait la naissance d'un enfant comme une grande richesse et une bénédiction divine, surtout lorsque l'enfant est issu d'une union conjugale légale des partenaires. La naissance d'un enfant issu du couple conjugal légal procure du bonheur à la famille au sens large qu'au sein dudit couple même. Ce bonheur est dû au fait que la femme se voit attribuer automatiquement la place de mère et les fêtes éventuelles sont organisées à cette fin. Toutefois, même si des grossesses illégitimes étaient fortement réprimées surtout dans le Burundi traditionnel, cela n'a pas empêché que le phénomène se manifeste à grande échelle. Ce phénomène a fait couler beaucoup d'encre et de salive bien que l'ampleur va en diminuant au fur du temps.

A l'ère actuelle, le Burundi connaît des enfants issus d'un couple conjugal et des enfants en dehors du couple conjugal, avec une connotation négative chez ces derniers. C'est donc ces deux situations qui font que nous connaissions deux types de maternité au Burundi à savoir la maternité dans la vie conjugale et la maternité dans le célibat.

3.1. Conditions de maternité au Burundi

Au Burundi, certains partenaires préfèrent concrétiser leur amour par une cohabitation légale en vue de la procréation. D'autres font la fornication qui peut aboutir également à la naissance d'un enfant. Cet enfant peut être accepté ou nié par son père pour diverses raisons. Ainsi, nous avons la maternité dans la vie conjugale et la maternité dans le célibat.

3.1.1. Maternité dans la vie conjugale

La nature humaine et la société font que les gens ressentent la chaleur d'être ensemble, de partager les réalités de la vie, bref de s'unir. Cela transparaît dans l'idée de Traube (2005, p.1) quand il dit que « *la proximité avec l'autre humain est un besoin essentiel, une soif psychologique impérieuse. Elle procure les vitamines affectives indispensables à notre croissance et à notre épanouissement.* »

Ceci explique le fondement de l'union conjugale entre un homme et une femme. Sauf quelques cas d'exception d'infertilité, l'union conjugale aboutit à la naissance d'un enfant. Comme cet

enfant est le résultat d'un amour conjugal, il est un être cher pour la famille. C'est pourquoi les parents doivent être solidaires et doivent aussi conjuguer les efforts pour assurer sa survie et son éducation. C'est l'idée de Bigangara (1986, p.16) quand il dit que *« le mariage est une cohabitation volontaire et stable de deux personnes de sexes différents après accord et entente de leurs familles respectives, reconnue par la coutume en vue de la procréation, de l'éducation des enfants, d'un épanouissement dans l'amour et dans l'aide mutuelle ».*

Nous comprenons que les parents déploient des efforts considérables dans l'éducation de leurs enfants. Cela transparaît même dans des adages Rundi comme : *« Ukuvyara ntikugoye nk'ukurera » ; « Umwana si uw'umwe ».*Ce qui se traduit respectivement *: « La mise au monde d'un enfant est plus facile par rapport à son éducation » ; « l'éducation d'un enfant n'incombe pas seulement à ses parents».*

Tout cela montre l'ampleur et la complexité de la tâche de mère. En effet, l'enfant a besoin d'être nourri, habillé, de se reposer, d'être éduqué, etc. Ces tâches incombent aux parents, particulièrement à la mère.

Heureusement, bien que fatigante et exigeante, la tâche de mère, l'amour conjugal et la solidarité entre les époux, rendent cette situation moins épuisante. Bien plus, l'honneur que procure la naissance d'un enfant dans une famille comme le témoignent les fêtes organisées à cette fin, dissimule le sentiment de surmenage lié à l'éducation de l'enfant et aux travaux domestiques toujours laissés aux femmes, surtout celles rurales. Qu'adviendrait-il alors chez les mères célibataires du milieu rural et plus particulièrement chez les élèves dudit milieu en situation de maternité dans le célibat?

3.1.2. Maternité dans le célibat

A cause des conditions de vie défavorables des familles burundaises du milieu rural, mais aussi à cause de la satisfaction d'un besoin sexuel qui s'est fait sentir et autres facteurs non évoqués ici, les jeunes adolescentes scolarisées et/ou non scolarisées, donnent naissance à des enfants avant le mariage. Dans tous les cas, les conséquences sont évidentes chez ces filles qui mettent au monde en général. Ici, nous pouvons retenir le cas qui se remarque le plus et c'est celui des élèves qui mettent au monde étant encore sur le banc de l'école.

Auparavant, les élèves célibataires enceintes étaient obligées d'abandonner complètement leurs études. Cependant, dans le but de réaliser les objectifs du millénaire dans le secteur de l'éducation qui prône l'Education Pour Tous (E.P.T.), l'Etat Burundais a décidé de leur ouvrir les portes scolaires après accouchement. C'est pourquoi dans certains Lycées, on y trouve des élèves mères et des élèves mères célibataires suite à une mesure de considérer une mère célibataire comme d'autres élèves se trouvant sur le banc de l'école ou même celles qui ne sont plus sur le banc de l'école voire celles qui ne l'ont pas emprunté, des différences dans. Nous disons cela parce que, de nos jours, la société burundaise tend à être de moins en moins rigoureuse en ce qui est de l'éducation des filles et n'est plus punitive comme auparavant en ce qui concerne la maternité dans le célibat.

Néanmoins, il y a des cas où les filles qui conçoivent étant sous le toit familial, décident de tuer leurs enfants et cela pour des raisons variées. Quoi qu'il en soit, des conséquences diverses ne manquent pas vis-à-vis d'une personne qui était libre dans la vie de tous les jours et maintenant, se trouve derrière les verrous parce qu'elle a commis l'irréparable en tuant son enfant. Cela est provoqué chez ce détenu par différents états d'âme que nous ne pouvons pas passer sous silence dans notre étude.

3.2. Les états psychologiques pouvant induire le comportement infanticide

Selon l'individu, diverses situations peuvent engendrer des comportements jugés inacceptables par la société. Parmi ces derniers, nous enregistrons l'infanticide chez la mère. Nous pouvons alors noter entre autres, l'état d'obsession compulsionnel, état psychotique, etc.

3.2.1. Etat d'obsession compulsive

Un des plus fréquents de ces états qui provoquent l'infanticide est l'obsession compulsionnelle où, la fille qui a conçu hors mariage considère son fœtus comme un élément qui lui est la source de malheur. La peur de la mort habite encore l'inconscient de cette mère. Cette peur mythique de la mort, « tu mourras en couche », même devenu improbable, sert à camoufler les griefs à l'égard de l'enfant parasite. Ainsi, le comportement de l'infanticide à une grande affinité avec la structure obsessionnelle. La pensée récurrente chez la future mère célibataire responsable de l'infanticide est celle de trouver les moyens d'éliminer cet élément, selon elle, telle qu'elle est dans cette situation de stress, source de malheur.

3.2.2. Etat psychotique

La mère célibataire peut aussi commettre l'infanticide suite à l'état psychique dans lequel elle se trouve. En effet, on sait que le malade mental psychotique n'est pas conscient de ce qu'il fait, l'organisation délirante paraît parfois comme une fuite. Ainsi, chez la mère célibataire, il y a le refus d'admettre l'état de grossesse dans lequel elle se trouve, elle accouche sans être consciente et tue son nouveau-né.

L'infanticide est aussi un acte souvent commis suite à l'absence de moyens pour prendre en charge l'enfant issu de la grossesse non désirée. Dans ce cas, la fille commet cet acte par passion négative et cela est souvent précédé par la non acceptation de l'enfant, plus rarement par un trouble pathologique (délire, déni de grossesse). En effet, le défaut du travail d'humanisation semble prendre racine dans l'absence de déploiement de l'activité fantasmatique maternelle durant la grossesse. Ainsi, de nombreuses infirmités peuvent s'en suivre chez l'enfant comme la non configuration du langage. Cette configuration se retrouve dans de nombreux infanticides, qui ceux-ci aient été précédés d'une grossesse cachée.

En dehors de l'inaptitude pour des raisons mentales, nos connaissances ont pu avancer. Souvent, les mères célibataires responsables de l'infanticide, connaissent des traumatismes psychiques pendant leur période de grossesse. L'isolement familial ou social, voire l'hostilité de l'environnement, la précarité, un faible niveau intellectuel, une pensée « magique » ou l'un de ces facteurs, caractérisent encore la majorité des mères célibataires responsables de l'infanticide. L'enfant ne peut être assumé, tout semble s'y opposer. La naissance apparaît comme une catastrophe sidérant la pensée, l'action conduisant à une sorte de préoccupation récurrente. Après une grossesse cachée, la mère célibataire met fin à la vie de son enfant, soit activement, soit en l'abandonnant parfois dans un lieu qui laisse la possibilité d'être retrouvé vivant.

De ce qui précède, nous comprenons que les mères célibataires qui commettent l'infanticide le font des fois, suite à un déséquilibre psychique causé par les traumatismes autour de leurs grossesses. L'infanticide est donc une forme d'agressivité extériorisée, non pas contre soi-même comme dans les névroses habituelles, mais contre l'enfant qui est considéré comme source de malaise. Cette agressivité qui détermine l'infanticide trouve son origine dans l'angoisse dont on sait qu'elle est le noyau de la plupart des déséquilibres psychiques.

La disproportion entre l'intensité de l'angoisse et la faiblesse du Moi qui ne peut pas l'assumer, ce sera la fonction du passage à l'acte, l'infanticide étant une forme particulière de cette réaction

de tentative d'adaptation à cette situation qui est en quelque sorte étrange. La culpabilité est souvent présente, quelques fois intense, mais sans que ces mères célibataires replongées dans le souvenir de la naissance, peuvent envisager une issue à l'acte. Elles semblent s'être retrouvées dans une véritable impasse psychique.

3.3. Conclusion sur le chapitre III

Dans ce chapitre, nous avons distingué la maternité dans la vie conjugale et la maternité dans le célibat. Nous remarquons que malgré l'envie excessive d'un enfant dans la mentalité burundaise, celui-ci demande beaucoup d'efforts et sacrifices de temps pour pouvoir assurer sa survie et son éducation. Egalement, il faut souligner que pour que l'enfant soit une source de bonheur comme la tradition Burundaise le souligne, il faut que les deux parents soient en bons termes et assument tous cette naissance, cela parce que l'état de malaise de la mère peut entraîner la méfiance contre son enfant. Alors, pour diverses raisons, la fille qui conçoit dans le célibat, est plongée dans une situation chaotique où elle prend cette mauvaise décision de tuer son enfant. Ainsi, les conséquences vont suivre où elle se voit traduite en justice après avoir commis cet acte ignoble, quel que soit son état d'âme au moment de la passation à l'acte.

Nous abordons dans le chapitre suivant le nœud de la recherche qui est la problématique, les objectifs et les outils nécessaires à la récolte des données et à leur analyse à savoir la démarche méthodologique de la recherche.

CHAPITRE IV : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

4.0. Introduction

Un travail de recherche exige une méthodologie adaptée à sa nature. Dans le présent chapitre, nous avons d'abord posé et circonscrit le problème de recherche, c'est-à-dire la problématique de la recherche suivie par la formulation de nos objectifs de recherche que nous essayons d'atteindre. Nous avons également décrit la démarche méthodologique de la recherche où nous parlons de la population d'enquête, la méthode et la technique de recherche ainsi que le travail de terrain.

4.1. Problématique de recherche

Dans certains Etats du monde, l'interruption volontaire d'une grossesse non désirée pour les femmes est légale à l'exemple des Etats Unis d'Amérique, la Chine, etc. Ainsi, on assiste à une absence de cas d'infanticide après l'accouchement. Ainsi, l'usage des méthodes contraceptives permet l'évitement des grossesses non désirées.

La misère dans laquelle croupissent les Burundais peut pousser certaines filles à se lancer dans des rapports sexuels précoces moyennant paiement pour survivre. D'autres sont contraintes d'avoir une aide sous condition. Cela peut occasionner des grossesses non désirées et même non reconnues par leurs auteurs.

Les conditions difficiles dans lesquelles les filles vivent durant la grossesse provoquent un état de remords, de stress, ce qui peut en arriver à aggraver leur état de santé mentale et physique. Et comme nous réagissons différemment devant les difficultés, ces filles ne réagissent pas de la même manière comme le montre Barbara en ces termes (2009, p.21) : *« Nous sommes inégaux devant le stress. Chacun de nous, en fonction de sa personnalité, de ces expériences, de son patrimoine génétique, va réagir d'une manière différente aux multiples facteurs de stress qui jalonnent son quotidien.* »

C'est ainsi que certaines filles optent pour l'infanticide de leurs enfants, du fait qu'au Burundi, l'interruption volontaire de la grossesse est illégale et est dangereuse pour la santé de celle qui la pratique dans ce sens qu'en décidant de mettre fin au développement de sa grossesse, la fille en question met en danger sa propre vie ainsi que celle de toute sa famille

qui est désormais obligée de supporter tous les dommages que cet acte est susceptible d'engendrer.

Après avoir commis ce crime, ces filles, une fois identifiées sont condamnées et emprisonnées. Etant emprisonnées, ces mères célibataires éprouvent des sentiments de regret, de remord, d'angoisse, d'abandon, etc. et cela peut enfoncer leur état psychologique dans une fragilité extrême. Ainsi, personne n'ignore que dans la société burundaise, on considère l'enfant comme une richesse. Donc, la naissance d'un enfant exprime une joie, un événement heureux au sein de la famille. De là, ces mères célibataires se sentent déconsidérées par la société dans ce sens que pour les uns, la naissance constitue une source de bonheur au sein de la famille mais par contre, c'est tout à fait le contraire. Cela parce que la plupart des enfants qui naissent dans ces conditions, ont des pères inconnus et ainsi se trouvent à la charge de leurs mères seulement d'où ils sont quelques fois sources de malheur, au lieu d'être la source de bonheur.

En nous référant aux récits de l'auteur trouvé au www. Cilla-adolescence. Com(2009), précise que *« la plupart des femmes détenues sont des cas défavorisés. Avant leur emprisonnement, bon nombre d'entre elles ont été victimes d'actes sexuels. L'observation de ces femmes montre que la majorité d'entre elles ont subi une déficience des mécanismes de socialisation dès le plus jeune âge. Cette méconnaissance des lois sociales fondamentales les a conduites à vivre dans une précarité affective, sanitaire et économique très marquée. La plupart n'ayant pas poursuivi d'études, l'univers familial de l'enfance, principale référence pour la construction de soi, n'est pas contrebalancé par l'univers scolaire et la violence qui caractérise leur enfance est reproduite dans leurs rapports conjugaux et parentaux.* »

Ainsi, notre pays connait un faible niveau d'alphabétisation, une faiblesse du niveau éducatif de la population, ce qui influe même sur la contraception. Comme le monde évolue, y compris notre pays, les femmes ne sont plus des êtres à rester à la maison et par conséquent, sont exposées, comme les hommes, aux sanctions prévues par la loi comme elle n'exclue personne. Kankindi (2009, p.51) explique à ce sujet que *« le contexte socio-économico-politique actuel fait que la fille quitte de plus en plus le milieu familial pour s'ouvrir au monde extérieur. Elle veut participer aux activités qui dépassent le cadre familial. Or, cette sortie hors du cadre familial expose la femme aux mêmes problèmes que ceux que connaissent les hommes, notamment celui de l'emprisonnement en cas de délit ou de crime.* »

Ainsi, de ce poids insupportable de tout cela, la fille désire échapper de justesse à ces malheurs et décide de tuer son enfant nouveau-né en cachette, malheureusement, des fois, elles sont

identifiées et punies. A ce sujet, Parent (1998, p.61), de sa part, il explique que « *comme les femmes revendiquent l'accès à l'égalité dans les domaines légitimes, un nombre de femmes déterminées entre de force dans le domaine de crimes graves.* »

Voilà que la mère célibataire qui a commis l'infanticide contre son propre enfant après l'accouchement se retrouve dans un milieu carcéral où les conditions de vie sont tellement difficiles d'autant que c'est une fille. Mais la loi c'est la loi, elle doit sentir le poids de la défaite qu'elle a subi au moment de l'égorgement de son petit bébé. Par ailleurs, selon Bonaldi (1977, p.49): « *Qu'on le veuille ou non, les prisons sont des poubelles de la société et nous en sommes les éboueurs. Finalement, quand tout a échoué, la famille, l'école, l'église ou l'armée, c'est la justice qui tranche.* »

Ainsi, quand on parle de la prison qui se présente comme une poubelle, cela nous laisse comprendre que la mère célibataire qui y passe un séjour pour une durée indéterminée aura une image de soi particulière, différente de celle qu'elle avait avant de commettre l'infanticide qui l'a conduit en prison. Bonaldi (1977, p.49) éclaire cela de cette manière : « *Ainsi parler de prison, c'est évoquer sans doute une chose obscure dans la mémoire des gens, des situations désagréables, dangereuses qu'il faut à tout prix épargner à la société.* »

Ainsi, nous remarquons que la personnalité de cette mère célibataire qui se trouve dans ces conditions, se trouve changée. En effet, cette mère célibataire incarcérée n'est plus la même sans doute, dans ce sens que beaucoup de problèmes liés à son vécu, sa santé mentale sans oublier les problèmes liés à l'absence de sa famille à laquelle elle pense toujours puisqu'elle l'a couverte de honte avant de gagner cet habitat non préféré l'assiège et surtout assiège sa conscience.

De tout ce qui précède, des interrogations surgissent en nous. Il s'agit de celles qui suivent: La question générale de recherche est la suivante : Quelle est l'image qu'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement se fait d'elle-même ?

Pour répondre à cette question générale de notre travail de recherche, nous nous sommes posée les questions spécifiques suivantes:

- Comment la mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement se perçoit-elle au moment où elle est incarcérée?
- Quelles sont les conséquences du milieu carcéral sur son vécu ?

- Comment la mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement envisage-t-elle son avenir ?

Ces interrogations nous amènent à formuler nos objectifs dont l'un est d'ordre général et d'autres spécifiques.

4.2. Objectifs de la recherche

4.2.1. Objectif général

L'objectif général est d'étudier l'image de soi d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement.

4.2.2. Objectifs spécifiques

Pour rendre plus opérationnel notre objectif général, nous l'avons scindé en des objectifs spécifiques qui suivent :

1. Découvrir la perception de soi de la mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement.
2. Dégager les conséquences du milieu carcéral sur la vie de la mère célibataire condamnée pour infanticide
3. Dégager les perspectives d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement.

4.3. Présentation du milieu et de la population d'enquête

Il était difficile et même impossible de mener notre enquête dans toutes les prisons que compte le Burundi. C'est pourquoi, nous avons choisi une seule prison parmi toutes les autres qui est la prison centrale de Mpimba comme milieu d'enquête. En effet, comme on a eu l'occasion de le signaler, la prison centrale de Mpimba héberge la population concernée par les objectifs de notre recherche à savoir des mères célibataires condamnées pour infanticide après l'accouchement. C'est ce que Mucchielli (1973, p.16) appelle *« univers d'enquête »* et le clarifie en ces termes: *« L'univers d'enquête est l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête. C'est dans cet univers que sera découpé l'échantillon. L'univers d'enquête est aussi appelé par certains « la population d'enquête.»*

La prison centrale de Mpimba est située au sud de la ville de Bujumbura en commune urbaine de Muha. Elle est limitée au nord par une petite rivière appelée Mpimba, d'où son nom. Au sud et à l'ouest se trouve un camp militaire (la Base des Forces Armées). Elle est clôturée par un long mûr qui encadre l'ensemble des bâtiments que compte cette prison. Lors de notre enquête, la population carcérale que comptait cette prison était autour de 3500 détenus alors que sa capacité d'accueil est de 800 détenus. L'échantillonnage consistait à choisir parmi une population totale des enquêtées qui était au nombre de 15 mères célibataires qui ont été condamnées pour infanticide après l'accouchement. A ce sujet, Mayer et Ouellet cité par Ndimubandi (2003, p.55) expliquent ceci:

« *La population d'enquête correspond à l'ensemble de tous les individus qui ont des caractéristiques précises en relation avec l'objectif de l'étude.* »

Ainsi, nous avons effectué notre enquête auprès de ces mères célibataires qui sont condamnées pour infanticide après l'accouchement, c'est dans ce sens que c'était la population cible visée par le problème à l'étude dans notre travail de recherche.

4.4. Démarche méthodologique de la recherche

4.4.1. Méthode de recherche : méthode qualitative

Les sciences humaines et sociales ont à leur disposition deux méthodes fondamentales par lesquelles les chercheurs procèdent pour aboutir aux résultats escomptés. Il s'agit de la méthode quantitative qui quantifie les données et la méthode qualitative qui étudie des informations recueillies auprès des individus qui sont concernés par le sujet à l'étude en privilégiant la qualité et non la quantité de l'information. Ces deux méthodes s'appliquent de manières différentes dans ce sens qu'elles n'ont pas la même efficacité dans tous les domaines. De la sorte, c'est le chercheur lui-même qui choisit d'utiliser telle ou telle autre méthode, selon le sujet abordé et le but à atteindre.

Pour notre recherche, nous avons opté pour la méthode qualitative. En effet, nous avons considéré l'individu dans son unicité et nous avons privilégié la qualité de l'information plus que la quantité, dans ce sens que notre étude ne comporte pas de dimension quantitative. Selon Lazarsfeld (, p.338.), « *les recherches qualitatives excluent par définition les plans d'expérience et généralement l'analyse statistique.* »

Ainsi, il n'a pas été question de considérer le nombre de fois d'apparition des réponses mais plutôt le rapport qui existe entre les informations recueillies et ce que l'on voudrait découvrir de celui-là.

Pour Pinto et Grawitz (1964, p.54), « *dans l'analyse quantitative, ce qui est important, c'est ce qui apparaît souvent et le nombre de fois est le critère alors que dans l'analyse qualitative, la notion d'importance implique la nouveauté, l'intérêt et la valeur d'un thème, le dernier critère demeurant subjectif.* »

De la sorte, puisqu'en entreprenant notre recherche, nous nous sommes fixée des objectifs à atteindre, nous avons privilégié l'information que nous avons analysée sous l'angle psychologique dans la singularité du sujet qui livre l'information. Egalement, nous notons avec Novelli (1986, p.16) que « *la recherche qualitative est réalisée avec de petits groupes de personnes interrogées qui, généralement, ne sont pas choisis sur une base de probabilité. On ne cherche pas à arriver à des conclusions définitives ou à généraliser les résultats à la population dans son ensemble.* »

Nous étions convaincue que, quel que soit le nombre de sujets sur lequel l'étude a porté, la méthode qualitative nous permettait de tirer des conclusions fiables sur base des attitudes, représentations, comportements, motivations et processus psychologiques chez les unités étudiées. Dans ce sens, Poisson (1990, pp.17-18) affirme qu'« *une recherche qualitative, contrairement à la recherche de type positiviste, laisse beaucoup de place à l'improvisation comme à l'ajustement aux événements qui se produisent inopinément lors de l'investigation. Le devis de recherche n'est habituellement pas élaboré à partir d'une hypothèse qu'il faut confirmer en faisant appel à des stratégies déjà établies, avant même la cueillette des données.* »

Evidemment, le choix de cette méthode nous fut inspiré par la nature des données que nous voulions recueillir auprès de nos enquêtées. Donc, à la différence de la méthode quantitative liée aux données statistiques, la méthode qualitative que nous avons utilisée au cours de notre travail de recherche, nous a permis d'analyser l'image de soi d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement, cas par cas. En corollaire, les résultats de nos investigations ne doivent pas être considérés comme généralisables à toutes les mères célibataire incarcérées pour infanticide à la prison centrale de Mpimba, encore moins à celles des autres prisons du Burundi.

4.4.2. Technique de collecte des données : enquête par entretien semi directif

Il existe plusieurs techniques de collecte de données en sciences sociales. On constate souvent qu'aucune technique ne se suffit à elle seule. Le choix des techniques à utiliser est déterminé par la nature du phénomène à l'étude ainsi que les instruments à utiliser. Dans cette optique, Léon (1977, p.117) souligne que: « *le choix des techniques de collecte des données est étroitement solidaire à la nature du problème étudié.* »

En effet, notre sujet ne pourrait être abordé que grâce à des contacts avec des mères célibataires condamnées pour infanticide après l'accouchement. Tenant compte de ces considérations, nous avons donc fait appel une technique de collecte des données pour réaliser cette recherche à savoir : l'entretien semi-directif. Nous nous sommes servie de l'entretien semi-directif comme technique de collecte des données, car, quand il s'agit de faire sortir une idée ou un sentiment enfoui au plus profond de l'être humain, la tendance à la standardisation est déconseillée. Ainsi, Festinger et Katz (1974, p.385) expliquent que *« les perceptions, les attitudes, les opinions qui ne se manifestent pas dans un comportement observable sont accessibles grâce à l'interview (interview).* »

L'utilisation de cette technique se justifie par la nature du problème à l'étude. Ici, le sujet est appelé à exprimer librement sa pensée. C'est donc par l'expression orale que le chercheur peut obtenir des informations dont il a besoin pour réaliser sa recherche. Pour cela, nous sommes entrée en contact avec les mères célibataires condamnées pour infanticide après l'accouchement. En fait, cette technique constitue un procédé d'investigation scientifique dans la recherche en sciences sociales. Elle utilise un processus de communication verbale pour recueillir les informations fiables en fonction des objectifs déterminés. Pour De Landsheere (1982, p.82), *« il faut qu'à la fin de l'entretien, une série d'objectifs soient atteints.* »

Ainsi, nous avons introduit les thèmes du guide d'entretien un à un et nous avons laissé l'interviewée s'exprimer librement. Ainsi, nous avons suivi les interviewées dans le raisonnement de façon attentive et nous devions intervenir dans certains cas pour relancer en cas de résistance, de blocage ou si elles voulaient orienter les réponses à leur gré. Nous voulons souligner que non seulement nous avons utilisé un guide d'entretien, mais aussi, nous nous sommes servie d'un appareil enregistreur qui nous a permis de reproduire fidèlement, sans omissions, toutes les informations que nous avons récoltées sur les bandes cassettes pour faciliter le travail d'analyse et l'interprétation.

4.5. Travail de terrain

4.5.1. Préenquête

Dans les recherches en sciences sociales, la préenquête est une étape nécessaire pour une investigation sur terrain. Selon Boudon, (1979, p.117) : « *La préenquête permet au chercheur de procéder à une reconnaissance de terrain en essayant de se débarrassent de ses idées préconçues ou, comme disait Balcon, de ses prénotions de manière à faire apparaître les facteurs ou les variables explicatives qu'il cherche.* »

En d'autres termes, la préenquête permet de se familiariser avec le milieu de recherche et plus concrètement, avec les sujets d'enquête, de perfectionner le questionnaire de recherche et le cas échéant, les objectifs de recherche. Elle est une étape importante, car, elle détermine la suite de la recherche. Boudon, (1979, p.33) ajoute que « *si les préenquêtes sont effectuées avec soin, elles peuvent améliorer considérablement l'efficacité des enquêtes. Elles peuvent aussi en réduire le coût de façon importante. Une enquête légère et approfondie peut conduire, non seulement à des hypothèses, mais, même à des propositions qu'on peut considérer comme sûres dès ce stade.* »

Au cours de notre préenquête, nous avons eu l'occasion de nous familiariser avec le milieu de recherche à savoir la prison centrale de Mpimba, et la permission de pénétrer dans le quartier des femmes afin de nous rendre compte qu'il y avait les sujets d'enquête, nous a été accordée. Pour choisir les sujets de la préenquête, nous nous sommes présentés au service social de la prison centrale de Mpimba, et le chef de service social nous a conduite dans le quartier des femmes et il nous a appelé par hasard une femme qu'il était sûr qu'elle était condamnée pour infanticide. Il nous a présenté d'une façon brève et nous a laissé un moment dans le corridor pour nous entretenir avec cette dernière.

Après l'entretien, nous lui avons demandé de nous chercher une autre. La seconde était une amie de la première et elles habitaient ensemble. C'est ainsi que nous avons pu nous entretenir le jour suivant au sujet de notre visite comme ça avait été avec la première.

Après avoir interviewé ces deux mères-célibataires, nous sommes servie de leurs propos et nous avons pu constater que notre instrument de recherche que nous avions confectionné était fiable et était à mesure de nous fournir des réponses susceptibles de nous aider à atteindre nos objectifs.

4.5.2. Technique de choix des enquêtes

En sciences sociales, lorsqu'il est pratiquement impossible de faire une recherche sur toute la population, soit parce que sa taille est grande, soit inconnue, ou cette recherche se heurte aux contraintes liées aux limites de temps et celles de l'espace, on doit choisir un nombre restreint d'individus représentatifs de cette population. Dans ce cas, la technique à utiliser pour choisir une partie de cette population qui a servi dans l'enquête est la méthode non-probabiliste, c'est-à-dire un échantillonnage qui n'est pas basée sur la théorie des probabilités.

Pour notre cas, nous n'avons pas mis en avant un échantillonnage basé sur la probabilité mais plutôt un échantillonnage non probabiliste. Pour Ntunaguza, (2010) : *« Un échantillonnage non probabiliste est un échantillonnage intentionnel. Le chercheur peut décider de chercher tel ou tel autre sujet en fonction de ce qu'il a comme objectif. »*

Cette méthode nous a semblé appropriée à notre recherche car la démarche qui est privilégiée est de type qualitatif et nous avons eu recours à la technique d'échantillonnage non-probabiliste du type « *boule de neige* ». Selon Niyongabo, (2007): *« C'est une méthode d'échantillonnage qui consiste à ajouter à un noyau d'individus tous ceux qui sont en relation avec eux. Elle est particulièrement utile dans le cas d'une problématique vécue par une population très spéciale de taille limitée et connue d'une minorité de personnes. »*

Avec cette technique, l'effectif des enquêtés croît au fur et à mesure que l'enquête avance. Il s'agissait pour notre cas, de faire recours à une mère célibataire déjà enquêtée pour qu'elle nous donne des informations sur d'autres et ainsi de suite. Le premier cas a été repéré lors de la préenquête avec l'aide de l'une des deux mères célibataires avec qui, nous nous entretenions. Il s'agit de MN, qui, à son tour nous a indiqué KA et MD. Par la suite, MD nous a appelé SJ avec qui, elles entretiennent de bonnes relations. Cette dernière nous a choisi NI avec qui, elle dialogue tout le temps.

4.5.3. Déroulement de l'enquête

Comme pour la préenquête, au cours de l'enquête proprement dite, nous nous sommes servie du guide d'entretien adapté selon les résultats de la préenquête. Nous nous étions muni d'un appareil enregistreur pour enregistrer les propos que les enquêtées allaient nous fournir. Dans cette tâche, nous avons procédé de la manière suivante : nous lancions une question tirée du guide d'entretien et laissions chaque mère célibataire, s'exprimer sans l'interrompre et nous

intervenions lorsque l'enquêtée déviait du sujet ou lorsqu'elle ne parvenait pas à comprendre la question.

Cette enquête a été faite du 4 au 29 février 2016 et s'est déroulée dans la prison centrale de Mpimba auprès de 5 mères célibataires emprisonnées pour infanticide après l'accouchement. Nous tenons à souligner que notre enquête a été arrêtée sur cinq cas de mères célibataires condamnées pour infanticide, puisque les informations recueillies n'apportaient rien de nouveau par rapport à celles qui avaient été recueillies auparavant. Cela parce que dans les propos de notre sixième enquêtée, nous avons remarqué qu'il n'y avait plus de nouvelles. Cela est souligné par Ntunaguza (2010, p.121) quand il dit ceci : « *Lorsque les répétitions sont suffisantes, on cesse de les recueillir comme on présume que même en continuant l'énumération, les nouveaux cas ne nous apprendraient rien qui ne soit connu* ». Nous nous sommes donc arrêtée à la cinquième enquêtée en raison de cette saturation d'information et nous avons décidé d'arrêter l'enquête.

Avant de commencer l'entretien, nous commencions par une brève présentation de nous-mêmes et le sujet à l'étude. Ensuite, nous invitions notre enquêtée à nous fournir des informations sur la question qui lui était posée, tout en la rassurant quant au caractère strictement anonyme de notre entretien. Les entretiens se sont déroulés en Kirundi.

4.5.4. Difficultés rencontrées

Un travail de recherche est réalisé rarement sans difficultés. Pendant le déroulement de l'enquête, nous nous sommes heurtée à beaucoup de difficultés ; sans pouvoir les énumérer toutes, nous parlons de quelques-unes.

La première difficulté était la question de familiarisation avec la population d'enquête.

L'autre difficulté intervenue lors de l'enquête, c'était l'étiquette que certaines mères célibataires emprisonnées nous collaient. Parmi ces dernières et malgré notre consigne, certaines d'entre elles voulaient nous prendre pour quelqu'un qui était là pour l'amélioration de leurs conditions de vie en milieu carcéral. De ce fait, il s'agissait pour nous de réserver une attention particulière aux réponses données.

La dernière difficulté à mentionner est celle qui est apparue le premier jour de l'enquête, l'officier de garde qui était au service ce jour-là, nous a carrément refusé d'entrer dans la prison avec un appareil enregistreur. Ce jour-là, nous avons décidé de rentrer sans rien faire.

Heureusement, le jour suivant, celui qui était là a compris qu'il était pratiquement impossible d'entreprendre une telle recherche sans appareil enregistreur pour capter le maximum d'informations possible et nous a permis son utilisation.

4.5.5. Mode de dépouillement des données

Après l'enquête, c'était le travail de dépouillement et d'analyse des données récoltées au moyen de l'entretien semi-directif. Notre démarche a été d'abord de mettre sur le papier, les données de l'entretien enregistrées et nous avons organisé ces dernières autour des thèmes dégagés sur base des objectifs de la recherche.

Ces thèmes sont :

Thème I : La perception de soi de la mère célibataire incarcérée suite à une infanticide après l'accouchement

Thème II : Les conséquences du milieu carcéral sur le vécu de la mère célibataire condamnée pour infanticide

Thème III : Les perspectives chez la mère célibataire condamnée pour infanticide.

L'analyse des données récoltées au moyen de l'entretien semi-directif a été l'analyse du contenu. A ce propos, Mucchielli, (1973, p.79) donne une explication quand il dit que celle-ci est la « *méthode d'inventaire, de dépouillement et de catégorisation portant sur les éléments significatifs d'une « communication » (informations, messages, textes, écrits, discours, mimiques, films, etc.)* »

Cette technique nous a permis de comprendre la signification des propos recueillis auprès de nos enquêtées et de les interpréter en nous référant aux thèmes dégagés sur base des objectifs de la recherche.

4.6. Conclusion sur le chapitre IV

Nous venons de terminer le chapitre qui traite de la problématique et de la méthodologie après avoir formulé les objectifs de la recherche, la population d'enquête, la méthode et les techniques de récolte des données ainsi que le déroulement du travail de terrain. Ainsi, il nous est possible maintenant d'entamer la deuxième partie de notre travail de recherche constituée de la présentation des cas, l'analyse des données recueillis ainsi que l'interprétation des résultats de la recherche.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES CAS, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

CHAPITRE V : PRESENTATION DES CAS

5.0. Introduction

Lors de l'enquête, nous nous sommes entretenue avec cinq mères célibataires emprisonnées à la prison centrale de Mpimba pour infanticide après l'accouchement. Au cours de chaque entretien, nous avions prévu des questions qui nous ont permis d'identifier chaque enquêtée. Nos interviewées présentent des caractéristiques qui méritent une attention particulière pour une meilleure interprétation des réponses qu'elles ont données à nos questions. Nous avons présenté chaque enquêtée tout en gardant leur anonymat en utilisant des pseudonymes.

5.1. Cas MN

MN, âgée de 22 ans, est une mère célibataire, cultivatrice en Province BUJUMBURA Rural. Elle est emprisonnée à la prison centrale de Mpimba et est condamnée pour l'acte d'infanticide.

Lors de notre entretien avec MN, elle a été ouverte pour nous et nous a raconté son histoire. Elle nous a dit qu'elle vivait avec ses parents cultivateurs et son frère. Elle a eu plusieurs hommes mariés et jeunes gens comme amants et ne sait qui est le père de l'enfant et elle regrette quand elle relate les circonstances de l'assassinat de son enfant par elle-même. Voici ses propos à ce sujet : « *Jewe nagendanye n'abagabo benshi, sinashoboye kumenya se w'umwana, ariko numva vyontera isoni kwitwa umukobwa yavyariye i wabo na cane cane ko muhira nari umukobwa umwe, numva binteye isoni kuvyarira i wacu, ni kwo guhitamwo kuniga umwana nibarutse.* »

C'est-à-dire : « *Moi, j'ai connu plusieurs hommes comme amants et je n'ai pas su qui est le père de l'enfant. Je craignais la honte d'être mère célibataire, d'autant plus qu'à la maison, j'étais une fille unique, ça serait la honte de mettre au monde étant sous le toit familial et c'est ce qui m'a poussée à égorger mon enfant* ».

Nous comprenons que MN a commis l'acte d'infanticide pour crainte de la honte d'être mère célibataire, soi-disant qu'elle va rester comme elle était mais malheureusement, elle se trouve dans une situation traumatisante plus qu'être mère célibataire. Dans ces propos, elle aussi, le regrette : « *Ndamerewe nabi cane, nibutse ko nzopfira ngaha numva amagorwa, iyo mpfuma ndamuvyara nkamurera simba ngowe aya. Ubu nitwa umwicanyi. Mw'ijoro, ishusho y'umwana nanize iguma iza, ngira aho nosinziriye nkabona ndiko ndaniga umwana wanje. Ndibaza n'iyo vyoshika bandekura iyo nzoja bikandengera, abantu bazoguma babona ko ndi umwicanyi.* »

Ce qui veut dire : *« Je connais une vie misérable, quand je pense que je vais passer toute ma vie ici, je désespère davantage, si je gardais en vie mon enfant, je n'aurais pas connu de tels malheurs. L'image de l'enfant me revient toujours pendant la nuit et surtout la scène de l'acte et cela me traumatise beaucoup. Je suis traumatisée car tout le monde est au courant que je suis criminelle et je ne sais pas où j'irai s'l arrive qu'on me libère. »*

Dans les propos de MN, nous remarquons qu'elle a commis l'acte d'infanticide dans le but de rester comme elle était, donc rester célibataire. Pour elle, être mère célibataire est quelque chose de honte et c'est la raison pour laquelle, elle a préféré l'infanticide, mais nous avons constaté qu'elle connait maintenant beaucoup de problèmes dans sa vie carcérale. Elle vit par exemple le sentiment de regret, des troubles du sommeil accompagnés de cauchemars, d'hallucination, etc., d'après ses dires.

Donc, elle croyait résoudre les problèmes qu'elle considérait comme traumatisant pour elle, mais, elle se trouve dans une situation plus pire qu'elle craignait.

5.2. Cas KA

KA est une mère célibataire âgée de 19 ans au moment de l'enquête, originaire de la Province CIBITOKE. Elle est condamnée pour infanticide. Cette mère célibataire était élève, elle a été engrossée par un jeune homme Rwandais. Après la découverte de la grossesse par sa famille, KA a été chassée de la maison et a pris refuge chez sa tante maternelle. Lors de l'accouchement, KA a quitté la maison et s'est cachée dans le buisson proche de la maison. Dans ces propos, elle l'exprime : *« Mama wacu naramuhishije ko inda iragera kuvuka, naciye ngenda ahantu mu gisaka cari hafi yo muhira ndavyara, ariko umwana araheza arapfa kubera kubura impwemu kuko naciye ndamuzibira umunwa n'amazuru. Jewe sinabona ingena nomurera kuko ntaco nari mfise, kandi noneho, umuhungu yantwaje inda amaze kunyihakana, akaja mu Rwanda, nanje naciye nigira inama yo kuniga umwana azovuka.*

Ce qui signifie : *«Je n'ai pas avoué à ma tante que j'étais au point de mettre au monde et lors de l'accouchement, je me suis isolée dans le buisson proche de la maison mais l'enfant est mort par étouffement car je l'ai empêché de crier en le fermant la bouche et le nez et la respiration a été coupée.*

C'était impossible pour moi de garder en vie l'enfant car l'homme qui m'a engrossée a refusé de reconnaître la grossesse et a pris refuge dans son pays natal, le Rwanda. Dès son départ, j'ai décidé de tuer l'enfant après sa naissance. »

En analysant les propos de KA, nous remarquons qu'elle a commis l'infanticide par crainte de la situation dans laquelle elle serait plongée après l'accouchement. L'abandon par son ami qui a refusé de reconnaître la grossesse a joué un rôle important dans cet acte. De plus, la réaction familiale a joué aussi un rôle non négligeable dans cet acte, car KA a été renvoyée de la maison après la découverte de la grossesse et cela a eu un impact sur son équilibre psychique.

Normalement, une fille en état de grossesse en dehors du mariage se trouve dans une situation difficile où elle a besoin d'un soutien moral mais aussi matériel, mais voilà que KA a connu des déceptions non seulement comme l'abandon par son amant, mais aussi, le renvoi de la maison par ses parents et cela a été la source de son déséquilibre psychique. Elle ne voyait pas comment elle allait garder en vie l'enfant à cause de la pauvreté qui la hantait. Elle croyait rétablir son équilibre psychique en tuant l'enfant considéré comme un élément perturbateur.

5.3. Cas MD

MD est une mère célibataire âgée de 20 ans au moment de l'enquête, condamnée pour l'infanticide. Elle affirme avoir commis cet acte suite à l'abandon par son amant depuis 3 ans. Voici ce qu'elle a dit à propos de sa situation: *« Namenye ko mfise inda haheze amezi abiri, iyo nda yari iy'umugabo twari tumaranye imyaka itatu dukundanye. Amaze kumenya ko mfise inda, yaciye ampeba kuko ntiyashaka ko tubana kandi nta n'umwana yashaka. Inda sinigeze ndayihishahisha kuko nagumye nja ku kazi, nakora kuri «* usine *» y'i tora. Navyaye ata n'umuntu turi kumwe, umwana nca ndamupfunga umunwa, kugira ntarire, hama nca ndamuzingira mu ma shuka kugira nje kumuta, ariko nahavuye mfatwa. Naramunize nyene, none ko uwo mugabo yari yampevye, sinabona n'ingene nari kumutunga, nabona ko yari kuntera amarushwa ».*

Ce qui veut dire : *« J'ai été au courant de ma grossesse après deux mois de la conception. Son auteur était un homme qui me fréquentait, il y avait de cela trois ans. Après avoir connu mon état de santé, il m'a abandonnée puisqu'il ne voulait ni me prendre en mariage, ni l'enfant. Je n'ai jamais tenté de cacher cette grossesse comme j'ai été toujours ponctuelle au travail à l'usine de Tora. J'ai mis au monde étant seule et j'ai empêché le bébé de pleurer en la privant de la respiration et je l'ai mis dans le drap pour aller le jeter mais j'ai fini par être attrapée. Oui, je l'ai égorgé parce que je ne voyais pas comment l'élever et cet homme m'avait déjà laissée seule et l'enfant pouvait me causer des ennuis. »*

Nous comprenons que MD a commis l'infanticide suite à l'abandon qu'elle a subi de son amant. Maintenant, là où elle est emprisonnée, elle manifeste des problèmes psychologiques, elle affirme qu'elle ne se repose pas bien pendant la nuit, l'image de son enfant lui revient souvent, elle se plaint également de manifestation d'allure dépressive comme la dévalorisation ainsi que les problèmes de sommeil.

5.4. Cas SJ

SJ est mère célibataire âgée de 22 ans au moment de l'enquête, condamnée pour infanticide. Fille naturelle, abandonnée à la naissance, elle a été élevée jusqu'à l'âge de 20 ans par des parents adoptifs. SJ était bonne d'enfants chez une restauratrice, auparavant, elle était placée chez un infirmier. Elle a été disparue en abandonnant son boulot et venait de réapparaître amaigrie à l'occasion des cérémonies chez ses parents adoptifs. Le jour même, elle a accouché le soir, tout près du lieu d'aisance, un enfant qu'elle a étranglé sur le champ. Elle a enveloppé le cadavre dans un morceau de jupe et l'a caché dans un coin de l'enclos. Voici comment SJ l'exprime : « *Umwana maze kumuvyara, naramunize kuko nta muntu twari kumwe. Kwitwa ko navyaye ishushu, numva ari amarushwa kuri jewe, ni naco catumye nyegeza iyo mbanyi kugeza aho mvyara atawubizi* ».

C'est-à-dire, *« après avoir mis au monde, j'ai égorgé l'enfant car pour moi, être une mère célibataire était une honte et c'est la raison pour laquelle que j'ai dissimilé ma grossesse jusqu'à ce qu'elle arrive à terme sans être découverte par mes proches »*.

SJ est arrivée à son objectif de faire disparaître la vie de son enfant afin de rester une fille, mais elle le regrette dans la situation présente. Ecoutons ses propos : *« Ndicuza sha iyo ntamuniga simba ngowe aya. Ubuto bwanje ndabuhereje mu gasho. Ndiyumvira abo tungana, bikantera intuntu kuko n'iyo boba baravyariye iwabo, ariko bakarera ntibice, baranduta kure n'iyo. »*

Ce qui signifie : *« je regrette d'avoir tué mon enfant, si je n'avais pas fait pas ça, je n'aurais pas eu de problèmes de la sorte. Si je me souviens de ma génération, ce n'est que le chagrin qui me ronge, comme ma jeunesse risque de se terminer en prison puisque même celles qui sont des mères célibataires qui sont avec leurs enfants, ne sont en aucun cas comparables à moi »*.

En analysant les propos de SJ, nous constatons qu'elle a commis l'infanticide par peur d'être mère célibataire. Certaines sociétés et en particulier la nôtre, n'approuvent pas la maternité dans

le célibat. Les mères célibataires ont une autre connotation puisqu'elles sont considérées comme des gens maudites. Etre mère célibataire dans la famille est quelque chose de honte. C'est pourquoi SJ a jugé bon de commettre l'infanticide au lieu d'être mère célibataire. Même si elle a cherché à cacher son état civil, les conditions dans lesquelles elle vit, la trouble davantage. Elle paraît déprimée, éprouve un sentiment de regret, éprouve un déséquilibre psychique plus qu'auparavant.

5.5. Cas NI

NI, est une mère célibataire âgée de 23 ans et elle est mère d'un enfant naturel âgé de deux ans et demie au moment de l'enquête. Agitée de par son apparence, NI parle avec des gestes incoordonnés avec ses habits mal tenus. Elle a été engrossée par un homme originaire de la Province NGOZI qui l'a abandonné lorsqu'il a appris le résultat des relations sexuelles avec son amante. Elle a peur d'avoir un deuxième enfant naturel à élever sans soutien. Elle a toujours dissimulé sa grossesse. Voici comment NI a exprimé les mobiles de l'infanticide de son propre enfant : *« Nari umunyeshure, ndaheza ntwara inda niga mu mwaka w'umunani, umwana ndamuvyara ndamurera, ariko muka Papa yamfata nabi cane, akanturubika ngo navyaye igitwarire. Mu nyuma naratwaye iyindi nda, ariko ngerageza kuyinyegeza. Nyene inda yaranyihakanye. Nico catumye mvyara nkaniga kuko simbona ingene nari gutunga uwundi mwana kuko n'uwa mbere nari ndamugoranywe cane. »*

Cela se traduit ainsi : *« J'étais élève et je suis tombée enceinte lorsque j'étais en huitième année. J'ai mis au monde un enfant et je l'ai élevé mais ma marâtre me maltraitait beaucoup parce que j'avais mis au monde hors mariage. Par après, je suis tombé enceinte pour la seconde fois, mais j'ai essayé de cacher cette grossesse. L'auteur de cette dernière ne l'a pas reconnue. C'est ce qui m'a poussée à tuer l'enfant parce que je ne pouvais pas élever un autre enfant alors que même le premier me causait tant d'ennuis. »*

NI a eu peur d'élever le deuxième enfant naturel à cause de la misère qu'elle vivait. L'abandon par son amant, les traumatismes subis après l'abandon scolaire, etc., l'ont influencé à commettre l'infanticide. Elle n'avait pas de ressources matérielles suffisantes pour prendre en charge le deuxième enfant.

NI a ajouté ceci : *« Ico mbonye ndabonye, ubuzima bwo mu gasho bwaragoranye ntibworoshe, ubu mfise agahinda k'umwana wanje ubu abayeho nabi, nanje nta nuwuza kundaba, mfise amagogwa menshi mu mutima ».*

C'est-à-dire: *« La vie en prison n'est pas facile, je me sens déprimée à cause de mon enfant, maintenant il est traumatisé et personne ne vient me voir, mon cœur est troublé davantage ».*

NI regrette davantage ce qu'elle a fait, elle s'enfonce dans un trouble psychique. Le regret, le désespoir, la culpabilité, etc., sont autant de sentiments qui l'habitent. Ainsi, dans les lignes qui suivent, nous analysons la façon dont une mère célibataire incarcérée suite à une infanticide se perçoit.

5.6. Conclusion du chapitre V

Les informations recueillies auprès des cas présentés ci-haut nous ont permis de constater que les mères célibataires incarcérées pour infanticide vivent une situation particulière dans leur vie carcérale suite au meurtre qu'elles ont commis. En effet, la situation carcérale rend malheureuse toute personne, mais pour le cas présent, nos enquêtées sont dans une situation extrêmement particulière parce que ni leurs familles, ni les autres prisonniers, personne ne se soucie d'elles dans ce sens qu'elles ont commis l'irréparable en tuant leurs enfants. Dans une telle situation, analysons dans le chapitre suivant, la perception de soi de la mère célibataire incarcérée suite à une infanticide.

CHAPITRE VI : PERCEPTION DE SOI D'UNE MERE CELIBATAIRE INCARCEREE SUITE A L'INFANTICIDE

6.0. Introduction

La plupart des responsables d'infanticide ont une image de soi particulière. Les données que nous avons récoltées auprès de nos enquêtées nous révèlent l'image de soi des responsables de l'infanticide. Il s'agit d'une image de soi caractérisée par des sentiments de culpabilité, d'angoisse, de désespoir, de honte, etc. En plus de ces sentiments, ces responsables développent des perturbations psychiques telles que les manifestations d'allure dépressives et les tentatives suicidaires liés à la situation qu'elles vivent pour le moment.

6.1. La vie carcérale et changement de l'image de soi de la mère célibataire condamnée pour infanticide

Suite à la situation dans laquelle se trouve une mère célibataire condamnée pour infanticide ainsi que de nombreux changements qu'a connu sa personne entre autres, le fait d'être un enfant parmi les autres et le passage de la vie en liberté à la vie carcérale, elle ne se considère plus comme un être humain comme tant d'autres. Malgré ses forfaits, elle devrait avoir un soutien dans sa situation pour ne pas se considérer elle aussi comme un vaurien.

MN s'exprime sur la manière dont elle se perçoit en disant ceci : « *Ntaco nkimaze kuko kuba ngaha ubuzima bwose mbona ari co kimwe n'aho nopfa uyu musi nyene. Kuba umuryango mvukamwo utakinyakira nk'umwana, n'iyo vyoshika nkaronka ikigongwe ngafungurwa ntaho noba ngiye kuba kuko sinkiri umuntu.* »

Cela peut se traduire ainsi : « *Je ne suis plus rien parce le fait que je vais passer toute ma vie ici, c'est la même chose que mourir aujourd'hui même. Le fait que ma famille ne me considère plus comme un enfant comme tant d'autres, même au cas où par grâce, je serais relâchée, je n'ai nulle part où aller puisque je ne suis plus une personne.* »

MN, elle aussi ne se considère plus comme une personne. Cette déshumanisation est renforcée par les attitudes de sa famille face à sa situation. Il y a une image qui reste dans sa mémoire liée à la période où elle était dans sa famille comme un enfant avec toute la chaleur et cette image émerge à sa conscience suivant les circonstances qu'elle vit en prison.

Cette émergence de l'idée d'enfant dans la famille qu'elle juge idéale engendre des sentiments d'anxiété, d'infériorité, voire de culpabilité d'être isolée, d'être loin de ses parents qui lui procuraient du bonheur avant la naissance de son enfant qui a été enfin source de tous ses malheurs. L'image d'une mère célibataire condamnée pour infanticide est donc à ce moment négative avec une faible estime de soi. Compte tenu de ses occupations, mais également suite à la passivité dans la vie de tous les jours en prison, elle finit par se considérer comme inutile. Ces propos de SJ le témoignent : *« Ngaha mbona atakigenda. Ugiye kubona umuntu ataco agishoboye gukora, ukaba utagira n'umwizero wo kuva hano, ntakiba gisigaye atari uguhwera kuko ntaco uba ukimaze. »*

Ce qui veut dire : « *Ici, je vois que rien ne va. Lorsqu'on voit que tu ne peux plus rien faire et que tu n'as pas d'espoir de sortir d'ici, on n'attend plus rien que la mort puisqu'on ne peut plus rien réaliser pour assurer sa propre survie.* »

Compte tenu des propos de la part de notre enquêtée SJ, nous remarquons chez elle une vision négative et dégradée de l'image de soi. Ainsi, les sentiments qui accompagnent cette vision, des fois, conduisent à une démobilisation de l'énergie psychique et en fin de compte, de soi-même pour enfin aboutir à un état d'inertie psychique, qui est un état d'apathie. L'Ecuyer (1978, p.154), lui, intervient en disant que « *le sens de l'identité du soi subit des fluctuations en fonction de l'importance des rôles joués dans la société, du succès du travail. Le degré d'estime de soi est lui aussi influencé par la perception de ses capacités physiques et mentales et de leur altération avec l'âge, par les succès ou échecs enregistrés aux divers rôles joués, par la valeur psychologique des divers rôles tenus dans la société, etc.* » Nous constatons une nette fluctuation de l'image de soi suite au jeu de tous ces facteurs qui agissent sur la personnalité d'une mère célibataire condamnée pour infanticide.

Alors, suite à cette situation dans laquelle elle se trouve, la mère célibataire condamnée pour infanticide constate d'abord un échec au niveau de relations familiales et sociales marqué par la conception hors mariage, ensuite, être l'auteur de la mort de son enfant. Cet échec influence le développement de son image vers le négatif dans ce sens qu'elle se juge incompétente à pouvoir vivre harmonieusement dans la société en général car elle a transgressé ses normes et valeurs et dans sa famille en particulier qui ne la reconnaît plus comme son enfant car elle a dévié du rôle auquel elle aspirait.

6.2. Les sentiments caractérisant l'image de soi des responsables l'infanticide incarcérées

Dans l'ensemble, un enfant dans une famille où il vit avec ses parents se trouve dans un état relativement équilibré en fonction des relations entre les composantes de sa famille restreinte. Néanmoins, en cas de dysfonctionnements de ces relations familiales, comme l'infanticide suivie de l'incarcération de l'une des membres, elle vit dans une situation particulière où elle est habitée par divers sentiments.

6.2.1. Sentiment de culpabilité

Les mères célibataires responsables d'infanticide se jugent coupables. Elles vivent le sentiment de culpabilité et cela se remarque dans les entretiens que nous avons menés avec nos sujets d'enquête.

Ecoutons SJ lorsqu'elle l'exprime de cette manière : « *Ndicuza kuba narishe umwana wanje. Iyo ntabikora uko simba nguye aha. Erega nta n'ico nkivamwo nsa n'uwamaze gupfa kuko kubaho utazi ejo ikikurindiriye si ubuzima. Jewe n'iyo vyoshika nkagirirwa ikigongwe ndabona ko iwanje ari co kimwe* »

Ce qui signifie : « *Je regrette d'avoir tué mon enfant. Si je n'avais pas fait ça, je ne serais pas ici dans cette situation malheureuse. Maintenant, je ne suis rien, je semble à une personne morte parce que vivre sans savoir ce tu deviendras demain, ce n'est pas une vie. Même si je bénéficierais une grâce, pour moi, c'est la même chose.*»

SJ regrette d'avoir commis l'acte d'infanticide contre son propre enfant. Au fait, son angoisse est double dans ce sens que la souffrance provient du fait qu'elle a premièrement tué son enfant et qu'elle est désapprouvée au niveau de la société devant les membres de son entourage ensuite, parce qu'elle croupit en prison suite à cet acte ignoble qu'elle a commis.

Même MD est habitée par ce même sentiment de regret. Ceci transparaît dans ses propos : « *Jewe nahora numva bavuga ko amaraso ahuma, eka ndavyiboneyeko ni ukuri. Urabona ingene amaraso y'umwana wanje ampumiye. Ubu simbona ubuzima bwanje iyo buja n'iyo buva. Aha mu gasho ni nko mu kuzimu. Amaganya niyo anyuzuye gusa.* »

Ce qui veut dire : « *J'entendais les gens dire que tuer une personne provoque une malédiction chez le tueur et pour le moment, j'en suis témoin oculaire, c'est vrai. Tu vois combien la mort*

de mon enfant a provoqué une malédiction pour moi. Maintenant, je ne sais quoi faire dans ma vie. Ici en prison, c'est comme dans le gouffre. Ce n'est que le chagrin qui me ronge. »
Ainsi, nous remarquons, dans ses propos, la manifestation d'une perception de soi désespérée.

Piéron (1975, p.41) précise que la culpabilité est *« un délire caractérisé par les accusations que le sujet porte contre lui-même et qui correspondent soit à des fautes réelles mais dont il amplifie l'importance, soit à des crimes imaginaires ».* Pour notre cas, SJ se retrouve dans un état de culpabilité, non pas suite à des accusations imaginaires mais à cause des faits réels relatifs à l'infanticide contre son propre enfant ainsi que cet état d'incarcération dans lequel elle se trouve.

6.2.2. Sentiment d'angoisse

Dans son sens général, l'angoisse est un sentiment se manifestant dans une forme de malaise psychique et physique causé par un danger. Une mère célibataire condamnée pour infanticide et qui se trouve dans un état d'incarcération n'est pas du tout à l'aise. Par ailleurs, elle vit une situation d'angoisse permanente et cela est témoigné par nos enquêtés à l'instar de MD quand elle dit ceci : *« Urumva amaganya ntiyobura. Jewe kuva mfatwa kubera ayo jewe nyene nikwegeye, numva muri jewe amahoro make ndetse n'iyo nsinziriye ndakangagurika kuko ishusho y'umwana wanje nishe iguma ingaruka mu vyiyumviro imisi yose. Ubuzima bwanje nta n'aho bugihagaze kuko nja maze kuba nk'umurwayi wo mu mutwe. »*

Ce qui signifie : *« L'angoisse ne peut pas manquer. Dès mon arrestation suite à ce que moi-même j'ai fait, je sens très peu de tranquillité, même pendant le sommeil, je fais des cauchemars parce que le visage de mon enfant que j'ai tué revient toujours à la mémoire consciente. Ma vie n'a plus d'assise pour le moment parce que je suis devenue comme un malade mental. »*
« MD » relève le sentiment d'angoisse qu'elle éprouve dans cette situation d'incarcération suite l'irréparable qu'elle a commis envers son enfant en le tuant.

Nos enquêtées responsables de l'infanticide avec lesquelles nous avons mené l'entretien ont développé une anxiété extrême. Nous avons remarqué que presque tous ces auteurs de l'infanticide présentent le sentiment d'angoisse. Une inquiétude profonde habite ces sujets et souvent, cette inquiétude est liée à la situation dans laquelle elles vivent en prison ainsi qu'à leur avenir. Cela est témoigné par KA dans ses propos : *« Amaganya mu mutima wanje ni menshi. Uravye ingene mbaye hano inyuma yo gutakaza iteka ryo kuba umwana mu bandi no*

kwitwa umunyeshure, birantuma ndira buri gihe. Na kazoza nta kahari kuko nzosazira hano mu sho ntomboye nzofungurwe ataco ncimarira kuri ino si. »

Cela signifie : « *Mon cœur est débordé par l'angoisse. Si on considère la vie que je mène ici après avoir perdu le privilège d'être un enfant parmi les autres dans la famille et d'être élève, ça me fait pleurer tout le temps. Même mon avenir est foutu puisque je vais vieillir dans cette prison et par chance, je serai relâchée au moment où je ne pourrai rien réaliser sur cette terre.* »

De par ces propos, nous remarquons que l'angoisse est un sentiment qui exprime le malaise qui nous envahit parfois. Cette mère célibataire responsable de l'infanticide a une sensation terrible de malaise profonde. Elle a l'impression d'un danger vague et imminent devant lequel elle reste déprimée et impuissante. Par ailleurs, c'est ce que Sillamy (1980, pp.71-72) exprime lorsqu'il dit que *« l'angoisse est une sensation pénible de malaise profonde, d'extrême inquiétude déterminée par l'impression diffuse d'un danger vague imminent devant lequel on reste désarmé et impuissant. »*

De ce qui précède, l'auteur montre comment l'angoisse naît et se stabilise au sein du psychisme d'un individu jusqu'à ce qu'il se retrouve dans un état d'inquiétude et se sent inférieur et impuissant. Ainsi, cette angoisse peut leur mettre dans un état d'agitation comme elles peuvent s'isoler elles-mêmes.

Le comportement d'une mère célibataire responsable d'une infanticide comme celui de toute personne est lié à la satisfaction d'un besoin quelconque. Cela étant, nous constatons que le sentiment d'angoisse éprouvé par nos enquêtés montre qu'elles ont subi une perturbation psychique au plus profond d'elles-mêmes. Nos enquêtées vivent une situation d'angoisse souvent pénible à surmonter. Cette situation est aggravée par le fait qu'elles ne sont pas assistées par leurs familles. La famille de la mère célibataire condamnée pour infanticide devrait dans la mesure du possible contribuer à son épanouissement ; son soutien est irremplaçable pour lui épargner de la situation de déséquilibre psychique. Mais au contraire, on remarque que ces sujets ne sont pas assistés pour la plupart des cas.

6.2.3. Sentiment de désespoir

Comme toute autre personne dans une situation pénible, une mère célibataire condamnée pour infanticide éprouve des sentiments qui perturbent sa personnalité. Premièrement, le fait d'être jugé pour avoir tué une personne est une chose lourde de conséquences sur la vie psychique.

Ensuite, le fait de tuer son propre enfant est aussi une chose si grave. Ce qui aggrave davantage la situation de cette mère célibataire, est cette incarcération, où elle est isolée et écartée du monde extérieur et surtout de sa famille.

Dans ce que nos enquêtées ont exprimé, il y a une expression de désespoir. Ecoutons NI quand elle s'exprime de la sorte : « *Jewe maze kubona urwo naciriwe narihebuye. Ndabona ko ubuzima bwanje ataho butera buja. Mfise umwiheburo udasanzwe kuko mbona umenga ni nk'igihano Imana yandungikiye bivanye n'uko nitwaye mu buto bwanje.* »

Ce qui veut dire : « *Après avoir connu le verdict du court, je suis désespéré. J'ai remarqué que ma vie n'avance en rien. J'ai un grand désespoir parce que je vois que c'est un châtiment divin qui m'a été infligé suite à la méconduite que j'ai manifestée dans ma jeunesse.* »

NI est désespérée dans ce sens qu'elle est même au point de penser que ce qui lui arrive est un châtiment fatal mais pas une circonstance. NI pense que sa situation actuelle relève de la volonté de Dieu suite à ses mauvais comportements affichés au cours de sa jeunesse. SJ lui emboite le pas en ces termes : « *Jewe ntaco nkivuga naratekereje, narihebuye. None nogira gute ko ari igihano turimwo. Si ivyoroshe kwumva ko ugiye kumara imyaka n'iyindi aha mw'ibuye.* »

Ce qui veut dire : « *Je n'ai plus rien à dire, je suis désespérée. Comment puis-je faire comme je sais que c'est une punition que je dois subir jusqu'à la fin. Ce n'est pas facile d'apprendre que tu dois passer des années et des années ici en prison* »

Nous remarquons également un sentiment de désespoir chez SJ où elle se résigne devant sa situation carcérale suite au crime qu'elle a commis en tuant son enfant. Au fait, une vie harmonieuse est celle partagée en famille par ses composantes. MN vit dans une situation également de désespoir où elle ne compte plus être dans ce paradis terrestre qui est la famille. Elle l'exprime de la sorte : « *Numva kuri jewe kubaho no kureka arico kimwe. Ehe raba, ubu n'iyo umuntu yorekuwe yaramaze kunyuranwa n'ubuzima buryoshe bwo ngaha kw'isi kuko na muhungu yokwubahuka kubana n'umuntu yishe umwana wiwe.* »

Ce qui signifie : « *Je sens que la vie et la mort me sont les mêmes. Même s'il advenait qu'n me libère, je suis déjà déroutée du chemin du bonheur terrestre puisque aucun garçon ne peut se hasarder à vivre avec une fille qui a tué son enfant.* »

Le désespoir de MN provient du fait qu'elle est pour le moment dans la marge de la société, même après son incarcération. Elle se désespère qu'elle ne rencontrera jamais la chaleur

familiale dans ce sens que son nom est souillé par la mort de son enfant dont elle est elle-même l'auteur. Selon Bakinahe (1985, p.17) *« la vie commune dans la famille est celle qui est partagée par le mari, son épouse (...) pour qu'elle soit saine et agréable à vivre.».*

Ici, nous remarquons que si on parle de la famille, nous sous-entendons ses composantes dont la femme, l'homme et les enfants et pour notre cas, le désespoir de nos enquêtées provient d'une part de la déroute par rapport à cette vie harmonieuse en famille qui est pour elles une utopie dans ce sens qu'elles sont condamnées à perpétuité et cela les pousse à désespérer. Elles vivent une situation malheureuse, personne ne vient leur rendre visite et cela augmente leur désespoir. Elles s'accusent d'être des « vauriens ».

6.2.4. Sentiment de honte

Nous savons que le sentiment de honte est un sentiment pénible. Les mères célibataires avec qui nous avons fait notre entretien, ont affirmé qu'elles éprouvent de la honte chaque fois qu'elles pensent aux circonstances de leur incarcération. Elles-mêmes, préfèrent se taire quand elles sont avec les autres en train de parler de leurs délits et quelquefois, elles se sentent agressées. Quand elles entendent les autres prisonniers parlant de leur situation d'incarcération, elles pensent qu'ils font allusion à elles, surtout quand ceux-ci tournent leur regard vers elles.

Le sentiment de honte habite nos enquêtées, les perturbent et ne les laisse pas tranquilles dans leur vie carcérale. Voici comment MN l'exprime : *« Iyo abandi banyororo bariko baganira ku bijanye n'ivyaha vyabafunze jewe nca numva ataco mfise mvuga kuko icaha canje jewe numva kiremereye kuruta ibindi vyose. Si je mbona ico kiyago kiraheze kuko jewe sindonka ijambo na rimwe mvuga kuko mbona ko baba bariko bashaka kuvuga jewe. »*

C'est-à-dire : *« Lorsque les autres prisonniers parlent des infractions qui ont fait qu'ils soient emprisonnés, moi, je ne trouve rien à dire parce le cas qui me concerne n'est pas comme ceux des autres. Mon infraction est plus grave par rapport à toutes les autres. Je guette que la conversation se termine parce que moi, je n'ai plus rien à dire là-dessus, par ailleurs, ils visent à se moquer de moi dans de telles conversations. »*

Selon MN, il vaut mieux se taire au lieu de parler de sa situation dans ce sens que le fait d'en parler réveille tant de d'événements refoulés et en souffre de nouveau. MD abonde dans le même sens en ces termes : *« Sindabiyagira uwo ari we wese kuko ico caha kirateye isoni. N'aho abakera bavuze ngo uwuza gukira indwara arayirata, hariho ibitari ivyo kuvuga, kuko kwica umuntu ni icaha kiremereye cane usivye rero jewe nagiriwe n'icaha co kwica umwana wanje jewe nyene. »*

Ce qui se traduit par : *« Je n'en parle pas à n'importe qui parce que cette infraction cause de la honte. Bien que les anciens aient dit que celui qui veut guérir de sa maladie en parle, il y en a dont on ne parle pas vraiment parce que tuer une personne est une infraction très grave sans parler de moi qui ai tué mon propre enfant moi-même. »*

MD veut qu'on ne parle pas de son infraction pour se protéger de la honte. Toutefois, le non-dit pèse plus lourd, que ce qui est dit comme le montre ici, Monfouga-Nicolas (1972, p.297) : *« Toutes les fois que les émotions ne peuvent être exprimées et déchargées par la voie normale qu'est l'activité volontaire, elles peuvent devenir la source de désordre psychique et physique.»*

Donc, la période de honte et de silence peuvent provoquer d'autres sentiments et comportements pathologiques. Une mère célibataire incarcérée pour infanticide éprouve de la honte et garde silence pour ne pas provoquer des occasions de discussion à propos de son infraction. Les traumatismes que subissent les mères célibataires responsables de l'infanticide proviennent du fait qu'elles ont tué avec une efficacité redoutable le partenaire intériorisé qui serait sans doute leur enfant, auquel ces responsables feraient jusque là totalement confiance et par conséquent, elles sont condamnées à la solitude absolue.

6.3. Conclusion sur le chapitre VI

Dans de ce chapitre qui avait l'objet de découvrir perception de soi chez une mère célibataire incarcérée suite à une infanticide, nous avons eu l'occasion de découvrir les différents états d'âme de ces mères célibataires. En effet, nous avons remarqué qu'elles ne sont pas stables non pas seulement parce qu'elles sont en prison, mais également parce qu'elles ont tué leurs enfants. Cela les plonge dans un état de déséquilibre psychologique dans ce sens que, lorsqu'elles pensent à leur avenir, elles se retrouvent même rejetées par la société toute entière qui ne peut pas tolérer une telle infraction honteuse. Analysons maintenant la vie carcérale telle qu'elle est vécu par la mère célibataire condamnée pour infanticide.

CHAPITRE VII : LE MILIEU CARCERAL ET SES CONSEQUENCES SUR LE VECU DE LA MERE CELIBATAIRE CONDAMNEE POUR INFANTICIDE

7.0. Introduction

Dans le cas présent, une mère célibataire condamnée pour infanticide vie dans un milieu autre, que celui familial. Son entourage est composé par d'autres prisonniers ainsi que les membres de sa famille qui parviennent à lui rendre visite là où elle est en prison. Ainsi, cet entourage ne reste pas indifférent face à cette situation qui lui paraît étrange. Comme l'infraction d'infanticide paraît étrange aux autres, mêmes les autres prisonniers ne la comprennent pas.

7.1. La vie d'une mère célibataire éloignée des siens

Dans la prison, comme tous les prisonniers, une mère célibataire incarcérée n'est pas du tout dans son assiette. Elle est tourmentée des deux côtés, d'une part, parce qu'elle est en prison, et d'autre part, parce qu'elle vit le regret d'avoir tué son enfant. De plus, ni les parents et la fratrie, ni les voisins, sa situation est honteuse pour tout le monde. Cela fait que la mère célibataire condamnée pour infanticide s'enfonce davantage dans ses difficultés. Voici comment MD l'exprime : « *Aha ubuzima mbayemwo naje sindabutahura kuko birandengera. Baba abo mu muryango mvukamwo, baba ababanyi, nta muntu n'umwe antahura. No kuza kundaba ntibaza gutyo nkabona ko ata muntu n'umwe akimbabaye nanje nkagera aho ntitahura.* »

Ce qui veut dire : « *Ici, la vie que je mène, moi aussi m'échappe. Que ça soit les membres de ma famille, que ça soit les voisins, personne ne me comprend. Ils ne viennent même pas me rendre visite et comme ça, je remarque que personne ne se soucie plus de moi et cela fait que moi aussi je ne me comprenne pas.*»

Nous remarquons que les conditions dans lesquelles MD se trouve sont déplorables et elle est par la suite perdue. Sa vie semble n'avoir pas de sens selon elle dans ce sens qu'elle se voit isolée de toute personne. Cela fait qu'elle-même s'isole et se replonge davantage dans une crise insupportable si l'on considère sa vie psychique.

La vie carcérale de nos enquêtées serait en quelque sorte équilibrée par les membres de leurs familles d'origine dans ce sens qu'elles restent des humains malgré le forfait qu'elles ont commis. Pour le cas de l'enquêtée KA, nous remarquons que sa famille l'a lâchée totalement

parce qu'elle l'accuse de l'avoir couverte de honte, premièrement parce qu'elle a dévié du chemin de l'école et encore plus, elle a tué un ange qui était son enfant. Elle exprime cela en ces termes : « *Jewe umuryango mvukamwo warampevye burundu. Papa yantumyeko ngo bambwire ko nakojeje isoni umuryango mu guta ishure nkagirako nkica umwana ataco azira. Aha ubuzima mbayemwo nta n'ico mfise nkibuvugako ni ukuri. Mbega ko mbona aha ari nko mu kuzimu, bigatako nkaba ata n'abandi banyororo tuyaga, wumva ntotuma nipfira ga mugenzi ?*»

Traduisons : «*Moi, ma famille m'a lâchée totalement. Mon père m'a envoyée un message disant que j'ai couvert de honte toute la famille en abandonnant les études et en tuant un innocent. Ici, je n'ai plus rien à dire à propos de la vie que je mène. Ici, c'est comme dans le gouffre, en plus, je ne collabore pas avec les autres prisonniers, tu ne vois pas que ce qui serait mieux est de mourir pour moi ?* »

Il est compréhensible que KA souffre dans son fort intérieur suite à sa vie carcérale où elle semble n'avoir plus d'amis de tous les côtés. Ni sa famille, ni les autres prisonniers, personne ne la comprend. Cela étant, il est à noter que nos enquêtées étaient avant l'infanticide dans leurs familles comme des enfants parmi d'autres. Là, elles jouissaient d'une chaleur familiale qui régule l'équilibre psychique en quelque sorte. Pour Satir (1980, p.26), « *nous regardons la famille comme l'endroit où nous pourrions trouver amour, compréhension, soutien, même quand tout nous trahit ; l'endroit où nous pouvons être rafraîchis et « rechargés » pour affronter efficacement le monde extérieur.* »

En fait, une mère célibataire condamnée pour infanticide ne peut trouver ni amour ni soutien dans sa propre famille où personne ne la comprend du tout. Ainsi, elle fait recours à son milieu environnant, mais se heurte à cette incompréhension de la part de celui-ci. Par conséquent, elle encaisse un vide qui va avoir une très grande influence sur les relations qu'elle noue avec son entourage et ces dernières s'expriment par un sentiment de dégoût.

7.2. Les considérations que l'entourage a de la mère célibataire condamnée pour infanticide

Une mère célibataire condamnée pour infanticide a une image particulière selon son entourage qui trouve que cette situation dans laquelle elle vit est en quelque sorte étrange à cause de son infraction qui alerte tout le monde y compris ceux avec qui elle est emprisonnée. Pourtant, malgré l'infanticide, elle a besoin de bonnes relations avec son entourage afin de bénéficier de

la sécurité et de la tranquillité au sein de son milieu de vie. Ainsi, il est très important d'avoir autour de soi des cohabitants, des voisins gentils qui comprennent ce que l'on est et la situation dans laquelle on vit. SJ explique la façon dont elle perçoit les réactions de son entourage envers la situation dans laquelle elle se trouve : « *Aha turi, naho twese twakoze ivyaha bigatuma duhurira aha, nta n'umwe adutahura. Bavuga ko kwica umwana wavyaye ari ubunyamaswa mu bundi. Murumva ko aha turi nahone umuntu asa n'uwuri mu muriro.* »

Ce qui signifie : « *Dans cet endroit, même si nous tous, avons commis des infractions qui ont fait que nous soyons emprisonnés, personne ne nous comprend. Ils disent que le fait de tuer son propre enfant est un acte sauvage, tu comprends que dans cet endroit, pour nous, c'est comme dans l'enfer.* »

L'attitude de non compréhension de la part de l' entourage la mère célibataire condamnée pour infanticide et surtout la façon dont les autres prisonniers la traitent comme un être sauvage, la conduit à un niveau élevé de non acceptation de soi parce que le milieu environnant joue un rôle prépondérant dans l'acceptation de ce que l'on est puisqu'il constitue une sorte de miroir de notre propre vie. L'enquêtée MN finit par jeter le tort à son entourage du milieu carcéral, bien entendu qui ne fait aucun effort pour la comprendre et la laisser tranquille, dans ce sens que, elle aussi est consciente de la gravité de ce qu'elle a fait. Elle l'exprime en ces termes : « *Aha na je ndazi ko ivyo nakoze ari ibidakorwa yamara n'aba dufunganywe nabo baransonga mu kuduharira ivomo nk'uko womengo ntitukiri abantu.* »

Ce qui veut dire : « *Moi aussi, je reconnais que j'ai commis l'irréparable mais, ceux avec qui nous sommes ensemble ici en prison, nous enfoncent davantage dans notre situation malheureuse en nous isolant comme si nous ne sommes plus des humains.* »

Nous constatons en effet que la mère célibataire à l'instar de MN, se trouve isolée, n'est plus traitée comme un être humain, ce qui la replonge dans une situation malheureuse qui affecte effectivement son image. Cela, est aussi souligné par l'Ecuyer (1978, p.156) qui explique qu'une personne qui se sent isolée, « *les relations interpersonnelles sont moins positives, la sensation de la vulnérabilité envers les autres augmente, il y a plus de recours à la fausse représentation et à la manipulation des situations, la confiance en soi diminue, plus de*

timidité, d'indécision, de dépendance, le contrôle de soi augmente par ailleurs, il y a croissance de la conscience de ses limites. »

Nous remarquons que le fait d'être isolé par ses cohabitants prisonniers, également, fait revivre la mère célibataire toute une gamme de mauvais souvenirs à commencer par les circonstances de la mort de son enfant. Nous devons également savoir que les attitudes adoptées par l'entourage face à sa situation tels la déshumanisation, la non acceptation, etc. sont étroitement dépendantes des relations qu'elle noue avec sa famille nucléaire. Suivons NI qui souligne ceci : « *Umuryango mvukamwo ni wo wa mbere wari kuntahura none bose barampevye. Aba dufunganywe bobo batigera babona n'umuntu aje kundaba, barateba nabone bakabona koko ko ntakiri umuntu ndi igihume. »*

Cela veut dire : « *Ma famille aurait été la première à me comprendre, mais par contre, tous m'ont abandonnée. Même les prisonniers avec qui je vis constatent que enfin, je ne suis plus un humain mais un fantôme puisqu'ils ne voient jamais une personne qui vient me voir.»*

Nous remarquons qu'une mère célibataire condamnée pour infanticide pense que si sa famille aurait l'amabilité de comprendre sa situation en lui rendant visite, même son entourage immédiat à savoir les prisonniers, serait à mesure de la considérer comme un être humain comme tant d'autres personnes.

7.3. Les conséquences de la dépréciation de l'image de soi la mère célibataire condamnée pour infanticide

Toute personne a besoin d'être perçue comme utile dans son entourage et comme susceptible de servir les autres. Néanmoins, une mère célibataire condamnée pour infanticide, connaît une déshumanisation de la part de son entourage et ceci exerce une grande influence sur son équilibre psychique. C'est le cas de KA qui explique ce qui suit : « *Aha abandi baraja mu maligala bakayaga ibi na biriya ariko jewe simbona akamaro ko kujayo nanje kuko ndi nk'ikivume kuba nagirizwa kwica umwana wanje abandi bavyara bakarera. Hari n'aho njayo bagaca bahindura ikiyago kubera kunyinuba. Urumva ufatiye kuri ivyo vyonyene ndatandukanye n'abandi cane.»*

Cela veut dire : « *Ici, les autres vont dans des groupes et causent sur tant de sujets, mais moi, je ne trouve aucune importance de les fréquenter comme je suis comme une femme maudite*

dans ce sens que je suis condamnée pour avoir tué mon enfant alors que les autres mettent au monde et élèvent leurs enfants. Des fois, j'y vais et ils changent directement de conversation pour m'exclure de leur groupe. De par ces exemples, tu comprends que je suis différente des autres. »

Cette exclusion fait que cette mère célibataire désespère dans la vie qu'elle mène dans ce sens qu'elle sent que personne ne la comprend, ce qui fait qu'elle ne se comprenne pas elle-même et s'accuse d'être marginale, ce qui l'amène même à penser qu'elle est seule au monde à vivre de tels malheurs même si, réellement, elle n'est pas la seule à vivre cette situation même dans la même prison. De son côté, NI nous a dit ce qui suit : « *Aha turi womengo tugowe amwe ariko hano ayo ndahagorewe ntavugwa. Ndi ikimaramara na hano mu gasho sinkwiye no kubaho. Abandi bo ntaho twitaniwe namba.* »

Ce qui veut dire : « *Ici dans cette institution, on dirait que nous sommes dans les mêmes conditions de malheurs mais je n'ai rien à dire à propos de la vie que je mène ici. Je suis couverte de honte même ici en prison, je ne suis même pas digne d'être en vie. Je ne peux me comparer en rien par rapport aux autres.* » Nous remarquons que notre enquêtée se déconsidère tellement par rapport aux autres à tel point qu'elle trouve qu'elle n'est plus digne de vivre. Satir (1980, p.45) soutient cette idée en disant que « *le sentiment de valeur d'un individu ne peut fleurir que dans une atmosphère où les différences individuelles sont appréciées.* »

Cela vient pour souligner l'origine du désespoir de la mère célibataire en ce qui concerne la situation dans laquelle elle vit. Elle n'est pas comprise par son entourage dans ce sens qu'elle est traitée comme marginale et en raison de ce traitement par son entourage, elle ressent du dégoût envers ce dernier.

7.4. Conclusion sur le chapitre VII

L'image de soi de la mère célibataire condamnée pour infanticide engendre des conséquences néfastes sur sa vie psychique ainsi que sur les relations qu'elle entretient avec son entourage immédiat à savoir les prisonniers. Elle se déprécie aussi et se déconsidère à cause de la mort de son enfant dont elle est l'auteur ainsi que sa situation carcérale où elle est stigmatisée par ceux avec qui elle vit. Malgré tout cela, une mère célibataire condamnée pour infanticide a des perspectives ou de l'espoir pour un avenir meilleur et ceci fait objet du chapitre suivant.

CHAPITRE VIII : PERSPECTIVES CHEZ LA MERE CELIBATAIRE INCARCEREE POUR INFANTICIDE

8.0. Introduction

Dans la vie de tous les jours, quelles que soient les conditions de vie, toute personne a toujours des besoins, des sentiments, des désirs et des projets. Une mère célibataire incarcérée pour infanticide projette son avenir tout en ayant des projets qu'elle veut mettre en œuvre dans la mesure du possible. Dans cette projection, des partenaires doivent intervenir en vue d'aider ces mères à réaliser leurs rêves qui s'expriment sous forme de projets malgré la situation dans laquelle elles sont, pour pouvoir se sentir à l'aise et retrouver l'équilibre psychique.

8.1. La quête de ressources pour l'épanouissement de la mère célibataire condamnée pour infanticide

Pour qu'une personne puisse avoir une bonne image de soi, des conditions doivent être réunies. Nous pouvons noter à titre d'exemple, la façon dont elle vit quotidiennement ainsi que celle dont elle est perçue par l'entourage.

MN l'exprime en ces termes : *« Ndaja ngaha nkicwa n'ivyiyumviro atawe ndi buvugishe, aba dufunganywe bo nakubwiye ntibampa nirwere, bobo ku bwabo ngo nari nkwiye kwicwa nanje nkamukurikira. Gutyo, urabona ko umuntu akenera twinshi mu buzima kandi ategerezwa gufashwa n'uwundi, jeho siko bimeze ntawe mfise nikorako. Ni co gituma abagiraneza bari bakwiye kutugarukirako bakadufasha muri ubu buzima turmwo butoroshe »*

Ce qui veut dire : « *Je souffre à cause de mauvaises pensées sans avoir quelqu'un à qui parler, ceux avec qui je vis ici en prison, ne m'aiment pas, ils disent que moi aussi, je devrais être tuée par la suite. Comme ça, comme une personne a de besoins divers dans la vie et toujours, on a besoin de l'autre, pour moi ce n'est pas le cas, je n'ai personne à demander quoi que ce soit. C'est pourquoi, les bienfaiteurs devraient intervenir sans tarder en vue de nous venir en aide dans cette vie difficile que nous menons.»* Ce climat régnant autour de MN, ainsi que dans son psychisme a des conséquences nettes sur son vécu d'où la déconsidération de son identité par elle-même et par ceux qui l'entourent également.

L'Ecuyer (1978, p.29), précise au sujet de l'identité, que « *c'est la représentation de soi qui émerge progressivement et qui est généralement définie comme la somme ou la combinaison des caractéristiques personnelles que le sujet s'attribue.* »

En effet, la façon dont cette mère célibataire perçoit sa vie malheureuse est déterminante en ce qui est de l'image qu'elle a d'elle-même. Alors, parmi les obstacles que rencontre une mère célibataire condamnée pour infanticide, nous retrouvons le manque d'assistance dans ses perspectives de la part de sa famille elle-même pour pouvoir lui venir en aide. MD l'exprime en ces termes : « *Imigambi yanje ntayo. None nk'ubu ubona mboshwe, imigambi yanje yoba iyihe ? Iyaba hoho n'umuryango wanje wiyumvira ukaza kundaba nogira n'icizere ariko barantaye nk'akanuka womengo ahubwo narapfuye.* »

Cela veut dire : « *Je n'ai pas de projets en ce moment où je suis incarcéré, que peuvent-être mes projets ? Au moins, si ma famille avait l'amabilité de venir me rendre visite, j'aurais un espoir, au contraire, ils m'ont jetée aux mouches, comme si j'étais déjà morte.* »

Nous remarquons que MD rencontre des obstacles tant au niveau moral que matériel. Sa famille ne se soucie plus d'elle et cela la choque ; d'où elle voit son avenir comme sombre. Blateyron et al. (1996, p.70) trouvent que « *la famille a pour mission principale d'aider chacun de ses membres sur le plan financier, matériel et affectif.* » Dans le cas où cette mère est abandonnée par la société en général et sa famille en particulier, elle ne trouve aucun appui dans le but de penser aux perspectives et partant, elle vit une incertitude quant à l'avenir, surtout, un avenir meilleur.

8.2. Contribution des membres de la famille dans la définition d'un avenir meilleur de la mère célibataire condamnée pour infanticide

Dans la vie de l'individu, l'entourage est déterminant pour son équilibre psychique mais également, c'est cet entourage même qui est susceptible d'intervenir le plus rapidement possible en vue de lui venir en aide dans différentes circonstances. En parlant des membres de la famille d'une mère-célibataire, il faut entendre ses parents, sa fratrie ainsi que d'autres membres proches de sa famille. Ceux-ci sont tenus d'intervenir dans l'épanouissement de leur enfant dans sa vision du monde où elle a des perspectives au cas où elle serait libérée. Il faut savoir qu'il ne faut pas seulement intervenir en vue de la soutenir ses projets qu'elle mettra en œuvre plus tard, mais aussi on doit la soutenir dans l'octroi des moyens financiers pour vivre

au jour le jour, d'autant plus que dans la vie quotidienne une fille a des besoins particuliers que la prison ne peut pas satisfaire. Les propos de nos enquêtées illustrent le besoin ultime des mères célibataires incarcérées, d'un suivi rigoureux de la part de leurs familles, en ce qui est de la façon dont elles vivent les problèmes qu'elles connaissent quotidiennement sur tous les plans.

Voici les propos de KA à ce sujet : « *Ndagira ingorane zijanye n'ukuntu mbayeho hano. Urabona ko burya umuntu w'igitsina gore, akenera twinshi mu buzima bwa minsi yose. Jewe ntaronse uwumfata mu mugongo nta kintu na kimwe ngishoboye kuko urabona ko mboshwe imigambi yanje ni iy'uko nofatwa mu mugongo n'umuryango bakankurikiranira urubanza nkabanza kuva hano ibindi novyiyumvira maze kuva ngaha.* »

Cela signifie : « *Je connais des problèmes dans la vie de tous les jours. Tu sais que les personnes de sexe féminin ont beaucoup de besoins par rapport aux hommes. Si je ne bénéficie pas d'un coup de main, je suis capable de rien car je tu vois que je suis au cachot, mes projets se résument dans le fait que ma famille pourrait m'aider à poursuivre le procès pour que je puisse sortir d'ici d'abord avant de penser à tout autre chose.* »

En fait, KA ne pense à plus rien qu'à la façon de pouvoir sortir de la prison d'abord. Elle connaît une sorte de frustration qui se manifeste dans son fort intérieur dans ce sens qu'elle a été chassée de la famille à laquelle elle voudrait bien rester attachée puisque c'est à travers cette dernière qu'elle trouve la satisfaction dans tous ses besoins. Egalement, KA ne pourra être tranquille que lorsqu'elle parviendra à accepter ce qu'elle est devenue après avoir commis des forfaits. Ainsi, au sujet de la tranquillité après avoir connu un échec profond, Pierson (2005, p.174) suggère ce qui suit pour réussir : « *Tolérer la frustration, accepter de se contenter d'un peu moins de ce qu'on veut, trouver le moyen d'être tranquille et heureux avec deux ou trois kilos de trop ou de moins, c'est prendre de la liberté par rapport à la gigantesque machine à fantasme dans laquelle nous évoluons.* »

Malgré les problèmes, KA va continuer à vivre et de cela, nous remarquons que sa réussite ne résiderait que dans la réussite de la conciliation de ses problèmes avec la vie qu'elle mène dans cette situation carcérale tout en soulignant ce rôle incontournable que doit jouer sa famille. Nos enquêtés ont souligné que leur avenir ne réside que dans les efforts de leurs familles qui peuvent les assister durant ces moments de dures épreuves malgré le forfait qu'elles ont commis. Elles pensent pouvoir réaliser des projets d'avenir après avoir été libérées de la prison grâce aux efforts de leurs familles.

Dans ces propos, MD le témoigne: « *Ntabeshe ni ukuri mu bihe ndimwo, imigambi yanje ntayo kiretse hamwe umuryango wanje worengera ivyo nakoze nkawukoza isoni mu kwica umwana nibarutse, ugaheza ukangarukirako. Ahandi ho niyo bizoshika ngafungurwa, nova aha ataco ncimarira, mbere narabaye nk'umusazi, kuko ivyiyumviro ngira muri iki gihe ndi ngaha ntibimpumuriza.* »

Cela veut dire : « *Sans mentir, durant ces jours-ci, je n'ai pas de projets sauf dans le cas où ma famille aurait l'amabilité de surmonter le mal que fait en la couvrant de honte en tuant mon enfant et qu'elle puisse m'aider dans cette situation. Sinon, même au cas où je sortirais d'ici, je serais déjà déprimée parce que les pensées qui me préoccupent ici en prison ne sont pas rassurantes.* »

Nous remarquons que MD reconnait le mal qu'elle a fait pour sa famille et pour elle-même. Néanmoins, elle projette sa vie future en fonction des réactions de sa famille vis-à-vis de sa situation. MD a même peur de sa dépression imminente suite à de mauvaises pensées qui assiègent sa conscience pendant son incarcération. Au fait, les propos de nos enquêtées à l'instar de KA où elle expose des problèmes particuliers qu'elle rencontre comme elle est de sexe féminin, montrent qu'elle ne comptent que sur la famille pour pouvoir garder l'espoir de vivre une vie normale pendant la période d'incarcération et même après la sortie de la prison.

Nous avons noté malgré tout que nos enquêtées sont tenues à assumer le sort qu'elles subissent et de comprendre que leurs familles ont été choquées par leurs actes ignobles et qu'en plus des préoccupations à leur égard, il y a d'autres qui sont en rapport avec la survie de la famille en général.

8.3. Apport de l'entourage immédiat de la mère célibataire dans l'établissement des projets d'avenir

Dans l'établissement des projets d'avenir, comme nous l'avons déjà souligné, l'entourage immédiat des mères célibataires condamnées pour infanticide a un rôle considérable pour que les perspectives de ces dernières soient réalisables. Cette rentabilité va se manifester dans le fait qu'elles parviendraient à se détacher de cette image négative qu'elles ont d'elles-mêmes. Dans notre étude, nous avons pu constater que la situation dans laquelle vivent ces mères célibataires n'est aussi déplorable qu'elles semblent l'avoir constaté elles-mêmes. Seulement, il faut souligner que ce qui prime chez elles, c'est la façon dont elles sont traitées par leurs voisins à

savoir ceux avec qui elles partagent la vie carcérale. Ces veuves désirent avoir une même image que d'autres prisonniers dans ce sens qu'elles-mêmes regrettent les crimes qu'elles ont commis. Suivons ces propos de MN à ce sujet: « *Uko biri kwose, ndabona ko imigambi yanje yose yoba myiza canke mibi, aba turikumwe hano batisubiyeko ngo bambone nk'umuntu nk'abandi bose kuko nanje n'aho nakoze birya nkeneye kubaho, ubuzima bwanje ntaho buriko buraja. Ariko hari ico bibagira ko igihe hoboneka ikigongwe canke amashirahamwe y'abagiraneza bakadusabira ikigongwe ngafungurwa nanje nogira ico mvamwo.*»

Ce qui signifie : « *De toutes les façons, je vois que la nature de tous mes projets, quels qu'ils soient, tant que ceux avec qui nous sommes ensemble ne me considèrent pas comme une personne comme tant d'autres, comme moi aussi je veux vivre, même si j'ai fait cela, ma vie n'avance en rien. Il y a même ce à quoi ils ne pensent pas, il peut arriver que je bénéficie de la grâce ou bien, il peut y avoir des associations des bienfaiteurs qui peuvent nous aider et moi aussi, je peux devenir autre chose que prisonnière.* »

Nous remarquons que le milieu environnant autour d'une mère célibataire condamnée pour infanticide, contribue beaucoup dans la façon dont elle accueille cette situation dans laquelle elle est plongée. Même l'enquêtée SJ le souligne dans ces propos : « *Ngaha jewe novuga ko kazoza kanje katanashoboka. Ahantu mbona n'aba dusa n'abanyakabi co kimwe banyinuba bakankumira, bituma kwiyumvira n'iyo migambi bisa nk'indoto. Burya naho ari mu gasho iwabo w'umuntu ni aho araye, notekanye na bukebuke iyo mba no ngaha mfatwa nk'umuntu. Ndifuza ko abagiraneza bodukurikirana mu buzima bwa misi yose ndetse n'imanza zacu zigasubirwamwo.*»

Ce qui veut dire: « *Ici, je peux même dire que mon avenir est impossible. Tu sais, même ceux avec qui nous sommes ensemble en prison, qui sont des malfaiteurs comme moi me discriminent. Cela fait que mes perspectives soient comme un rêve. Même si c'est au cachot, je pourrais être en peu tranquille si mes voisins de la prison me traitaient comme un être humain comme tant d'autres. Je souhaite que les bienfaiteurs puissent nous aider dans la vie de tous les jours mais aussi, il faut que nos procès puissent être revus.* »

En réalité, il ne doit pas y avoir une attention particulière envers les mères célibataires condamnées pour infanticide mais, elles se sentent plus marginalisées à l'instar de SJ. Au fait, si le Moi se sent dénigré et marginalisé par son entourage, la personnalité toute entière peut en subir les conséquences puisque selon Pierson (2005, p.126), « *notre « Moi » n'est à l'aise que*

si quelques frontières sont reconnues et respectées : Notre premier territoire est physique. Il concerne la zone de représentation des choses (ou d'êtres) dans lesquels nous nous investissons. C'est un peu de notre narcissisme de base dont il s'agit. Notre second territoire est spatial. En réunion par exemple, vous ne vous assoyez pas auprès de n'importe qui et des alliances se dessinent sous nos choix. Remarquez ainsi que vous modulez les distances selon les personnes et les circonstances. »

Ainsi, nous remarquons la part de l'entourage dans la stabilité non seulement matérielle mais également et surtout la stabilité psychique car il est connu que ce qui touche le corps touche l'esprit et vice versa. Donc, tout être humain, y compris une mère célibataire condamnée pour infanticide, a besoin d'une intervention de la part de son entourage, qu'elle en soit consciente ou pas pour qu'elle soit équilibrée. Cet autre peut être dans la proximité de l'individu de deux manières ; soit pour tranquilliser l'individu, soit pour créer un déséquilibre psychique en sa personne puisque dans tous les cas, selon L'Ecuyer (1978, p.61), chez tout individu, « *il y a pleinement la recherche du « qui suis-je en relation avec les autres ? » Cette influence des autres significatifs (personne ou groupe) est tellement grande qu'elle « dicte » souvent de l'extérieur, ce que doit être une personne. Le soi est donc quelque chose d'« appris », presqu'une sorte de conditionnement basé sur la perception que ces autres ont de l'individu.* » Nous constatons par là-même que l'entourage de la mère célibataire condamnées pour infanticide joue une grande influence sur ce qu'elle est et ce qu'elle deviendra plus tard. Nous remarquons également que l'entourage a une place prépondérante dans l'évolution de leur vie.

La tranquillité qui va faire que la mère célibataire puisse avoir une image de soi positive proviendra de l'entourage.

8.4. Conclusion sur le chapitre VIII

Les perspectives de nos enquêtées se limitent généralement aux espoirs qu'elles projettent après la sortie de la prison pour pouvoir devenir des personnes intègres comme les autres tout en étant soutenues valablement par leurs familles ainsi qu'une probable intervention des bienfaiteurs qui peuvent les faire sortir de ce gouffre. Ainsi, pour clore notre travail, il est nécessaire de faire une conclusion générale ainsi que quelques suggestions, ce qui va faire l'objet des lignes qui suivent.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail intitulé image de soi d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement, il convient de rappeler les grandes lignes sur lesquelles il s'articulait. En effet, dans un premier temps, nous avons présenté l'introduction générale en soulignant ce qui a motivé ce travail et en montrant sa délimitation. Notre recherche s'est articulée sur deux parties. La première partie comprend le support théorique et considérations méthodologiques de la recherche. Son premier chapitre a porté sur l'élucidation des concepts clés qui reviennent souvent dans notre recherche. Le deuxième chapitre concerne la prison burundaise et son impact social. Le troisième chapitre concerne la maternité extraconjugale et l'infanticide dans la société burundaise. Le quatrième chapitre porte sur la problématique de la recherche tout en précisant les objectifs et les techniques de recherche ainsi que le déroulement du travail de terrain.

La deuxième partie comprend quatre chapitres également. Le cinquième concerne la présentation des cas, le sixième chapitre traite la perception de soi d'une mère célibataire incarcérée suite à une infanticide, le septième chapitre concerne le milieu pénitentiaire et ses conséquences sur la vie de la mère célibataire condamnée pour infanticide et enfin le huitième chapitre quant à lui, traite les perspectives chez la mère célibataire incarcérée pour infanticide.

Après l'analyse des données recueillies auprès de nos enquêtées, nous avons interprété les résultats en vue de tirer une conclusion générale et de dégager quelques suggestions.

S'agissant des résultats de la recherche, le premier objectif spécifique qui consistait à découvrir la perception de soi de la mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement, nous avons pu remarquer que ces mères se perçoivent d'une façon négative et ne se considèrent plus comme des êtres humains comme tant d'autres suite aux crimes qu'ils ont commis, en tuant leurs enfants. Elles se croient maudites à cause de la façon dont elles sont traitées que ça soit du côté de leurs familles, que ça soit du côté de ceux avec qui elles sont détenues. Ainsi, ces mères se trouvent dans une situation perpétuelle de culpabilité, de honte, d'angoisse et de désespoir. De cette façon, nous remarquons que le premier objectif a été atteint.

Le deuxième objectif spécifique qui consistait à dégager les conséquences du milieu pénitentiaire sur la vie de la mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement, nous avons pu remarquer qu'elles se retrouvent dans une ambiance qui n'est pas propice pour

une vie psychique équilibrée d'un être humain. Cela parce qu'elles connaissent un changement profond de leur image de soi où elle se trouve dans une dépréciation exagérée pour des raisons diverses, d'abord à cause de la situation d'incarcération, l'abandon par leurs familles ainsi que la discrimination qui leur est infligée par les autres prisonniers avec qui elles sont ensemble. Ainsi, le deuxième objectif spécifique a été atteint.

Concernant le troisième objectif spécifique qui visait à dégager les perspectives d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement, nous avons pu découvrir que ces mères célibataires fondent l'espoir d'un meilleur avenir sur l'intervention de l'entourage surtout leurs familles et les bienfaiteurs. Elles comptent reprendre le cours normal de la vie après l'intervention des familles ainsi que des associations des bienfaiteurs pour être libérée. Egalement, d'après nos enquêtées, l'entourage immédiat, c'est-à-dire les autres prisonniers ont un rôle primordial à jouer pour que leur avenir puisse être du côté positif dans le sens d'être traitées de façon humaine et non pas comme des monstres qui dévorent les enfants. Bref, nos enquêtées projettent leur avenir au-delà de leur pouvoir et comptent surtout sur les autres. Ainsi, notre dernier objectif spécifique a été atteint.

De la sorte, pour ce qui est de notre objectif général d'étudier l'image de soi d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement, nous disons qu'il a été atteint car ceux spécifiques l'ont été.

Avec nos premiers pas dans la recherche, nous ne prétendons pas avoir épuisé tous les contours de notre sujet à l'étude. Nous proposons donc à tous ceux qui veulent nous emboîter le pas à étudier « *l'image de soi d'une mère célibataire gardant son enfant sous le toit parental* ». Enfin, il nous semble indispensable de dégager quelques suggestions pouvant aider une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement à avoir une image de soi positive.

SUGGESTIONS

1. Aux familles des mères célibataires condamnées pour infanticide après l'accouchement, nous suggérons de :

- Aider les mères célibataires condamnées pour infanticide après l'accouchement d'autant plus que la prison ne peut pas combler tous les besoins d'une femme incarcérée.

2. Aux mères célibataires condamnées pour infanticide après l'accouchement, nous suggérons de :

- Tisser des relations bienveillantes avec l'entourage pour éviter leur isolement ;
- Combattre l'oisiveté en restant confiantes en elles-mêmes afin de ne pas rester avec une vision négative du monde et de leur vie;
- Ne pas incriminer les autres en négativisant leurs relations envers elles pour attirer les autres vers elles ;
- Ne jamais voir avec un œil négativisant l'image qu'elles ont devant les autres dans le but de rester confiante en elles-mêmes.

BIBLIOGRAPHIE

Bagona, J. (2006). *Problématique de l'intégration socio professionnelle des prisonniers*, Mémoire inédit, Bujumbura : UB : FPSE.

Bakinahe, D. (1985). *Communication au sein de la famille.* Kigali : Minisasso.

Bigangara, J.B. (1986). *Pour une anthologie de famille et de mariage traditionnelle au Burundi.* Bujumbura : Presses Lavigerie.

Bihizi, E. (2004). *Etude des difficultés psychologiques éprouvées par la femme dont le mari est en prison*, Mémoire inédit, Bujumbura, UB, FPSE.

Blateyron, M.L. et al. (1996). *Vie familiale et professionnelle.* Paris : Faucher.

Bonaldi, H. (1977). *D'une prison à l'autre.* Paris : Grasset.

Boudon, R. (1979). *Les méthodes en sociologie.* Paris : PUF.

Capitant, H. (1981). *La protection de l'enfant* : Paris : Hericat.

Coster, S. & Hotyat, F. (1977). *La sociologie de l'éducation.* Bruxelles : Editions de l'Université Libre de Bruxelles.

Couloubaitsi, L. (2000). *Aux origines de la philosophie européenne.* Paris : De Boeck et Larcier, S.A.

D'unrug, M.C. (1974). *Analyse du contenu et acte de la parole : De l'énoncé à l'énonciation.* Paris : Editions Universitaires.

De Landsheere, G. (1982). *Introduction à la recherche en éducation.* Paris : Colin- Bourrelier.

De Landsheere, G. (1982). *La recherche expérimentale en éducation* Paris : Ed Colin-Bourrelier.

Deschamps, J.B. (1992*).* Adolescentes-mères, parents adolescents, in *Journal de la santé publique*. Nancy : INIST/C CNRS.

Doron, R. et Parot, F. (1991*). Dictionnaire de Psychologie.* Paris : PUF.

Elhel, C.et Legway, C. (1977). *Prisonnières.* Paris : Ed Stock.

Erickson, E. (1972). *Adolescence et crise : la quête de l'identité.* Paris : Flammarion.

Festinger, L.et Katz, D. (1974). *Les méthodes de recherche dans les sciences sociales.* Paris : PUF.

Fischer, G.N. (1988*). Les concepts fondamentaux de la Psychologie sociale.* Paris : Dunod.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison.* Paris : Gallimard.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison.* Paris : Gallimard.

Gashaka, J. (1996). *Analyse psychologique des effets de l'emprisonnement sur la personnalité du détenu.* Mémoire inédit, Mémoire inédit, Bujumbura. UB : FPSE.

Goupil, G. (2007). *Les élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage.* Québec : Chenelière Education.

Kankindi, J. (2009). *Le vécu psychosocial des enfants dont la mère est en prison*, Mémoire inédit, Bujumbura. UB : FPSE.

Kerchove, M.V. (2005). *Quand dire, c'est punir : Essais sur le juge pénal.* Bruxelles : FUSL.

L'Ecuyer, R. (1978). *Le concept de soi.* Paris : PUF.

La Borderie, R. (1973). *Les images dans la société et l'éducation.* Tournai : Casterman.

Lagache, D. (1973). *L'unité de psychologie.* Paris : PUF.

Lazarsfeld, P. (1970). *Vocabulaire des sciences sociales.* Paris : Gallimard.

Léon, A. (1977). *Manuel de psychopédagogie expérimentale.* Paris : PUF.

Livroset, S. (1975). *De la prison à la prison à la révolte.* Paris : Mercure.

Millikan, M.F.et Hapagoop, D. (1970). *La maison difficile: les problèmes agricoles du tiers-monde.* Paris : Ed France-Empire.

Monfouga-Nicolas, J. (1972). *Ambivalence et culte de possession.* Paris : Anthropos.

Montaron, J.P. (1977). *Les jeunes en prison.* Paris : Edition du Seuil.

Moscovici, S. (1961). *La psychanalyse, son image et son public.* Paris : PUF.

Moumouni, A. (1967). *L'éducation en Afrique.* Paris : Maspéro.

Mucchielli, R. (1973). *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale.* Paris: ESF.

Mujawayezu, A. (1982). *Représentations et attitudes des paysans Burundais face aux mères célibataires* Bujumbura, Mémoire inédit. U.B. : FPSE.

Mworoha, E. (1977). *Peuples et rois de l'Afrique des Grands Lacs.* Dakar : Nouvelles Editions Africaines.

Ndayisaba, H. (1995). *La condition pénitentiaire au Burundi et ses effets sur la personnalité féminine.* Mémoire inédit, Bujumbura, UB, FPSE.

Ndimubandi, A. (2003). *Analyse de la toxicomanie en milieu pénitentiaire.* Mémoire inédit, Bujumbura. UB : FPSE.

Nifasha, E. (2011). *Perception des parents sur la création des cantines scolaires comme facteur influençant la scolarisation.* Mémoire inédit, Bujumbura, UB, FPSE.

Niyongabo, J. (2010). *Statistiques.* Syllabus de cours. Bujumbura. UB : FPSE, 1ère Candidature.

Novelli, P.N. (1986).*Un séminaire sur la recherche qualitative.* Washington: RSS.

Ntamwana, M.T. (1983). *La conception de la fécondité dégagée des rites et des interdits relatifs à la femme dans la société burundaise traditionnelle et contemporaine.* Mémoire inédit, Bujumbura, UB, FPSE.

Ntunaguza, G. (2010). *Méthodologie de recherche et séminaires.* Syllabus de Cours, Bujumbura. UB : FPSE.

Piéron, H. (1957). *Vocabulaire de la psychologie.* Paris: PUF.

Pierson, M-L. (2005). *L'image de soi.* Paris :Eyrolles.

Pinto, R. et Grawitz, M. (1964). *Les méthodes des sciences sociales.* Tome 2, Paris : Dalloz.

Poisson, Y. (1990). *La recherche qualitative en Education.* Québec: Gaëtan Morin.

Poisson, Y. (1990). *La recherche qualitative en éducation.* Québec: Gaëtan Morin.

Robert, P. (2009). *Dictionnaire et analogique de la langue Française.* Paris : Le Robert.

Satir, V. (1980). *Pour retrouver l'harmonie familiale.* Paris : Delarge.

Shelsky, H. (1972). *Sociologie de la sexualité.* Paris : Gallimard.

Sillamy, N. (1976). *Dictionnaire encyclopédique de psychologie.* Paris : Armand-Colin.

Sillamy, N. (1980).*Dictionnaire encyclopédique de psychologie.* Paris : Bordas.

Sinunguruza, T. (1982). *Système organisationnel des prisons au Burundi face au droit pénal moderne.* Mémoire inédit. Bujumbura : Faculté de droit.

Spanos, N. (1998). *Faux souvenirs et désordres de la personnalité multiple.* Paris : PUF.

Traube, P. (2005). *Plaisir d'amour.* Paris : ERES.

Univers de la Psychologie, (1981*). Vocabulaire de Psychologie.* Paris : Lidis.

Varaut, J.M. (1972). *La prison pour quoi faire* ? Paris : Ed de la Table Ronde.

Weber, S. (1976). *Aspirations et modèles dominants au Brésil.* Paris: CNRS.

Winnicott, D.W. (1957). *L'enfant et le monde extérieur : le développement des relations.* Paris: Payot.

Zablocki, B. (2009). *Du stress au Bien-être et à la performance.* Bruxelles : CCISA.

ANNEXES

ANNEXE I : PRESENTATION ET CONSIGNE EN KIRUNDI

Nitwa Yvonne NSHIMIRIMANA, ndi umunyeshure wo mw'ishule Kaminuza y'Uburundi, mu gisata cigisha ivy'inyifato n'ubuhinga bwo kurera. Ndiko ndakora igikorwa co kurangiza amashure ku bijanye n'ukuntu abakobwa bibarukiye iwabo bafunzwe bakira ubuzima babayemwo.

Nihweje rero ingene iki gikorwa gitunganijwe, nasanze mwebwe muri muri uyo murwi, ari mwebwe mwompa inkuru y'imvaho. Nipfuje rero ko mwonyagira ku kuntu mubayeho muri ubu buzima bwa minsi yose, kandi mumenye neza ko ivyo munyagira vyose bizongirira akamaro ntangere. Nitwaje aka kuma gafata amajwi kugira ngo mu vyo munyagira, ntihagire na kimwe ntafata. Ndabamenyesheje kandi ko ivyo tuyaze atazuwobimenya uwabimbwiye.

Murakoze.

ANNEXE II : GUIDE D'ENTRETIEN EN KIRUNDI

I. Umwidondoro

- Imyaka :

- Aho yaba imbere yo gufungwa:

- Igihe amaze apfunzwe:

- Afise abavyeyi:

II. Ikiganiro nyezina bwite

1. Ukugene umukobwa yavyariye iwabo akaba afunzwe kuko yishe umwana wiwe yiyakira.

1. Mutwoganira ingene mwiyumva iyo mwigereranije n'abandi bavyeyi ?
2. Mutwiganire ingene mubanye n'abandi ngaha?
3. Mwotubwira ingaruka uwo mubano ufise ku buzima bwanyu ?

2. Umunyororo n'ingaruka zawo ku buzima bw'umukobwa yavyariye iwabo akaba afunzwe kuko yishe umwana wiwe

4. Mwiyumva gute iyo mwigereranije n'abandi bakobwa bavyariye iwabo bareze abana babo?
5. Ni ingorane izihe mukunda guhura nazo aha muri?
6. Imbere y'ingorane zikunda kubashikira mubigenza gute ?
7. Tubwire ukugene mubona abo muri kumwe babafata narirya harimwo abazi icaha catumye mufungwa ?

*** Imigambi ya kazoza y'umukobwa yavyariye iwabo akaba afunzwe kuko yishe umwana wiwe**

8. Mufise imigambi iyihe kugira mwiteze imbere mu buzima mubayemwo ?
9. Mwombwira ivyipfuzo vyanyu kugira mwiyumve neza mu buzima mubayemwo ?
10. Ni ibiki mwipfuza ko amashirahamwe canke Leta yokora kugira ngo mufashwe uravye ubuzima mubayemwo ?

ANNEXE III : PRESENTATION ET CONSIGNE EN FRANCAIS

Bonjour,

Je m'appelle Yvonne NSHIMIRIMANA, je suis étudiante à l'Université du Burundi à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education. Je suis en train de faire mon travail de fin d'études de 2ème cycle universitaires, intitulé « *Image de soi d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement* »

Je viens m'adresser à vous en sachant que vous êtes une personne détentrice des renseignements sur certaines questions sur lesquelles, j'aimerais avoir des informations afin de mener à bien mon travail de recherche, d'autant plus que vous êtes dans cette situation. Des réponses personnelles et sincères me seront d'une grande utilité pour traiter ce sujet que je me suis proposé d'étudier. C'est pourquoi je vais me servir de ce magnétophone que vous voyez pour que rien ne m'échappe et pour éviter toute déformation des informations que vous m'auriez livrées. Je vous demande de vous exprimer sans crainte puisque les informations que vous allez me livrer, resteront anonymes.

Merci.

ANNEXE IV : GUIDE D'ENTRETIEN EN FRANÇAIS

I. Identification

- Age :
- Durée d'incarcération :
- Lieu d'habitation avant l'incarcération :

II. Guide d'entretien proprement dit

Thème I : Perception de si de la mère célibataire incarcérée suite à une infanticide se perçoit

1. Pourriez-vous nous dire comment vous vous sentez lorsque vous vous comparez aux autres mères ?
2. Comment est-ce que vous cohabitez avec les autres ?
3. Quelles sont les conséquences que cette cohabitation a sur votre vie ?

Thème II : L'incarcération et ses conséquences sur la vie d'une mère célibataire condamnée pour infanticide après l'accouchement

4. Comment est-ce que vous vous sentez lorsque vous vous comparez aux autres mères-célibataires?
5. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontée dans ce milieu ?
6. Face aux divers problèmes, comment vous vous y prenez ?
7. Comment êtes-vous êtes considérée par ceux avec qui vous vivez ensemble ici ?

Thème III : Perspectives de la mère célibataire incarcérée pour infanticide

8. Pouvez-vous nous parler des projets que vous envisagez dans cette vie que vous menez?
9. Parlez-moi de vos souhaits en vue de vous sentir « à l'aise » dans la vie que vous menez ?
10. Que désirez-vous que les ONG ou l'Etat initie à l'intention des mères célibataires incarcérées pour infanticide après l'accouchement ?